

## LE SILENCIEUX

### Les Aphorismes de Maxime

**L**A PENSÉE du jour : « Si vous ne voulez pas connaître la faim, mangez avant. Ce n'est pas ce que vous dites qui compte, c'est ce que l'on entend. »  
Si Van Gogh avait vécu en même temps que sa postérité, il n'y aurait pas eu de Van Gogh.  
Le haut fonctionnaire ne commande rien, sinon un gros traitement.  
Le communiste passé à l'économie de marché proclame : « Petits-bourgeois de tous les pays, empifrez-vous ! »  
L'inexpérience de la vie nous enrichit à tout moment.  
Edmond travaille dans l'ombre de deux confrères, entre chien et loup.

ALBERT BRIE

## SOCIÉTÉ



### Le premier des derniers recours

La Mission Old Brewery, rue Clark, fête ces semaines-ci son 100e anniversaire. Inlassablement, sans appui gouvernemental, vivant de charité publique, ce centre d'hébergement a accueilli les affamés, les itinérants, les « robineux », les pauvres et autres éclopés de l'âme. Un reportage de Paul Cauchon. **Page B-1**

### La Place des Arts fait relâche

Le conflit de travail qui oppose la Place des Arts à ses techniciens a dégénéré en grève ou lockout (dépendant de l'interlocuteur) et les activités prévues hier soir ont dû être annulées ou déplacées. Les pourparlers entre les parties doivent se poursuivre aujourd'hui. **Page B-3**

## SOMMAIRE

### Éditorial

Les états d'âme libéraux risquent de créer de l'incertitude autour de la politique officielle du gouvernement. L'éditorial de Gilles Lesage. **Page A-8**



### Gorbatchev hausse le ton

En même temps que les États-Unis faisaient circuler leur projet d'ultimatum avant un recours à la force, Gorbatchev rappelait à Tariq Aziz que le sort de l'Irak est entre les mains de Saddam. **Page A-7**

### Oracle crée une filiale au Québec

La firme de logiciels Oracle a décidé de créer une filiale québécoise et consacra dès l'an prochain 2 millions \$ en recherche-développement au Québec. **Page A-5**

# L'usage de la force dans le Golfe déchire le Parlement

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

**C**RAIGNANT que l'appui du public à la politique canadienne dans le golfe Persique ne soit en voie de s'effriter, le gouvernement conservateur à Ottawa a décidé hier de donner aux partis d'opposition l'occasion qu'ils réclament de se prononcer clairement sur l'hypothèse d'une intervention militaire contre l'Irak sous l'égide des Nations unies.

« Nous voulons connaître le fond de leur pensée, affirme le leader par-

lementaire du gouvernement Harvie André, parce qu'il y en a certains qui nous tirent dessus à l'extérieur du Parlement alors qu'ils sont foncièrement d'accord avec nous ».

A peine un peu plus d'un mois après l'adoption d'une première résolution sur la présence canadienne dans le Golfe, le Parlement sera saisi, promet le ministre hier après-midi, d'une nouvelle motion sur la question. Il parlait alors d'un débat dès demain.

Mais à la dernière minute hier et sans explications, le gouvernement a laissé passer l'heure-limite pour dé-

poser une telle motion chez le greffier, ce qui pourrait finalement prévenir la tenue du débat avant celui du Conseil de sécurité des Nations unies sur la même question qui doit commencer jeudi.

En principe, les deux partis d'opposition tiennent mordicus à ce que soit rouvert le débat sur le rôle du Canada dans le golfe Persique avant celui de l'ONU. Hier, le gouvernement les avait avertis qu'il se rendait à leur souhait.

Le gouvernement fédéral a tout intérêt, soulignait alors Harvie André, à faire prendre position sans ambi-

guité à l'opposition.

Avec ou sans débat au Parlement, l'appui du gouvernement à une escalade éventuelle des pressions militaires contre l'Irak est acquis. Le mois dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures Joe Clark avait même ouvert la porte à la participation du Canada à une opération contre Saddam Hussein avec ou sans l'ONU.

Hier, aux Communes, le ministre au Commerce international a fait écho aux déclarations récentes de son collègue Clark qui a réitéré à

**Voir page A-4: L'usage**

## Bourassa passera la semaine à l'hôpital

Michel Venne

de notre bureau de Québec

**L**E PREMIER MINISTRE Robert Bourassa demeurera hospitalisé au moins d'ici la fin de la semaine au National Cancer Institute, à Bethesda, a-t-on appris hier à son cabinet. M. Bourassa est entré à l'hôpital, un centre spécialisé internationalement reconnu, il y a maintenant deux semaines, en principe pour y subir des examens de routine.

Le 13 novembre, M. Bourassa a subi une intervention exploratoire afin de déterminer si le mélanome (tumeur cancéreuse maligne de la peau) qu'on lui avait retiré le 12 septembre dans la région lombaire s'était répandu à d'autres zones. À cause des « conséquences normales » de cette intervention, soutient son attachée de presse, Mme Sylvie Godin, le premier ministre ne peut toujours pas se nourrir normalement.

La prolongation de séjour de M. Bourassa, que l'on croyait, la semaine dernière, en voie d'obtenir son congé plus rapidement, n'est pas liée à la maladie, soutient Mme Godin. M. Bourassa ne subit aucun nouveau traitement, ni de chimiothérapie, ni de radiothérapie, dit-elle.

Mme Godin explique que lors de l'intervention chirurgicale du 13 novembre, les organes vitaux de M. Bourassa ont été explorés en profondeur, ce qui explique qu'il lui faut un certain temps avant que son système digestif ne se remette à fonctionner normalement.

Le dernier bulletin de santé du premier ministre, publié le 16 novembre par le chef du département de chirurgie du NCI, le Dr Steven Rosenberg, indiquait que M. Bourassa avait bien résisté à l'intervention, laquelle n'avait révélé aucune nouvelle trace de mélanome, et qu'il se remettait normalement. Le médecin prévoyait que le patient le plus célèbre au Québec pourrait reprendre ses activités normales dans quelques semaines.



PHOTO AP

Lech Walesa n'a pas caché sa surprise, hier, en prenant connaissance des résultats de l'élection de dimanche. Il a dit ne pas être étonné de la percée de l'homme d'affaires torontois, Stanislaw Tyminski.

## Mazowiecki annonce la démission de son gouvernement

d'après Reuter et AFP

**V**ARSOVIE — Le premier ministre polonais, Tadeusz Mazowiecki, a annoncé hier soir la démission de son gouvernement, au lendemain de sa sévère défaite lors du premier tour de l'élection présidentielle.

Tadeusz Mazowiecki, dont le départ était attendu, a pris la troisième place, avec seulement 18 % des voix, derrière Lech Walesa, qui a obtenu près de 40 % et l'inattendu Stanislaw Tyminski, l'homme d'affaires « apolitique » de Toronto, qui s'est glissé au deuxième rang avec 23 % des suffrages exprimés.

Ces deux derniers se retrouveront au second tour le 9 décembre.

« La société a fait un choix et j'en tire la conclusion. J'ai décidé de soumettre la démission de mon gouvernement », a déclaré Tadeusz Mazowiecki sur les ondes de la télévision nationale.

## Les régions parleront plutôt de chômage que de constitution à la Commission B-C

Pierre April

de la Presse Canadienne

**Q**UÉBEC — La Commission Bélanger-Campeau entreprend, aujourd'hui à Matane, l'étape régionale de son mandat où elle entendra des intervenants exiger d'un futur gouvernement québécois, souverain, indépendant ou associé avec le Canada, qu'il tienne compte de leurs exigences.

À partir d'analyses fouillées, du milieu des affaires, du monde universitaire, des gouvernements régionaux et municipaux, on dépeint la situation dramatique des régions périphériques, fatiguées de se faire promettre la lune par les élus fédéraux et québécois.

Sur 16 organismes ou témoins qui se présenteront devant les 36 membres de la Commission, une demi-douzaine suggèrent une option où « l'indépendance pure et dure » n'a pas sa place.

Un à un les intervenants des régions dites défavorisées expliquent le drame qui les consume depuis des décennies : le chômage chronique, la pauvreté, le découragement, le dépeuplement, les dédoublements coûteux des services, l'absence chronique de solutions efficaces et la complaisance des gouvernements fédéral et québécois.

Avant de choisir une option, les gens du Bas-Saint-Laurent veulent que leurs élus « cessent d'appliquer la même recette partout » et les

écoutent.

Ils constatent froidement que « la collaboration entre les deux paliers de gouvernement en matière de développement régional n'est plus possible ».

Les porte-parole des régions périphériques sont conscients que rien ne sert de se laisser emporter dans des choix définitifs, sans une transformation profonde des mentalités des gens des grandes villes à leur endroit.

Il y en a qui, utilisant des exemples, se demandent si le Québec, par son attitude constamment revendicatrice envers Ottawa, n'encourage pas les fédéraux à ne pas participer avec plus d'entrain aux projets québécois de développement régional.

Où bien le Québec prend la résolution de rapatrier tous les pouvoirs pour s'occuper du bien-être des citoyens des régions défavorisées, ou bien il s'accommode d'une restructuration économique librement négociée d'égal et égal avec le reste du pays. Voilà les deux hypothèses qui sont retenues.

Les dirigeants d'entreprises de Rivière-du-Loup ont réalisé une sondage dans leur milieu : ils rejettent à 92 % le statu quo ; 77 % croient inutile toute tentative de renégocier le rapatriement du Québec dans la Constitution ; 97 % estiment que le Québec doit affirmer son autonomie ; 57 % optent pour l'indépendance et 42 % s'y opposent.

Ces gens d'affaires veulent que la

**Voir page A-4: Les régions**



Esquisse du TGV canadien que Bombardier envisage pour un service voyageur dans le corridor Québec-Windsor.

## Bombardier accusée d'inaction à l'Assemblée nationale française

Anne Pélouas

Collaboration spéciale

**B**OMBARDIER vient pour la première fois de se faire attaquer verbalement à l'Assemblée nationale française. Traditionnellement, la période d'examen du budget de l'État par le Parlement donne l'occasion aux députés de critiquer le fonctionnement des ministères ou sociétés d'État, voire les politiques mises en oeuvre par certaines grosses entreprises.

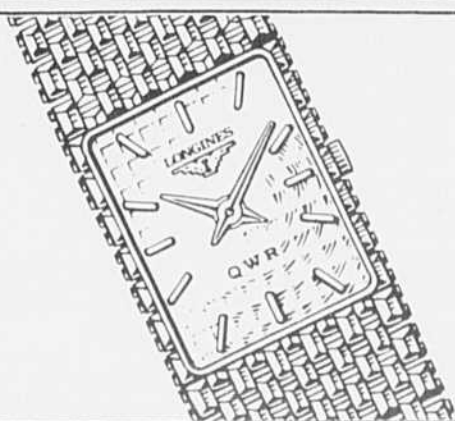
Alstom, le constructeur du train à grande vitesse (TGV), en fait cette fois les frais avec Bombardier qui détient les droits exclusifs de cette technologie pour l'Amérique du Nord.

Le député français Claude Germon accuse ainsi Alstom de ne pas croire réellement au marché américain et, du coup, de ne pas avoir de politique sérieuse et cohérente d'exportation du TGV aux États-Unis. « Alstom s'est reposé sur Bombardier. Cet accord a été un marché de

dupes pour Alstom », affirme-t-il en dénonçant « la grande passivité dont a fait preuve jusqu'à maintenant Bombardier ».

Ces critiques sont loin d'être justifiées, du moins pour ce qui concerne Bombardier. Pierre MacDonald, vice-président de l'entreprise et responsable du dossier TGV, les récuse en tout cas avec force. Il s'étonne d'abord que le député français, en mission aux États-Unis l'été dernier, n'y ait vu personne de Bombardier et

**Voir page A-4: Bombardier**



# LONGINES

CHEZ

# BIRKS

Dans chaque boîte bleue se cache un rêve.

# BIRKS



# La tenue du prochain Sommet francophone au Zaïre soulève trois sortes de préoccupations à Ottawa

Marie Tison  
de la Presse Canadienne

OTTAWA — La tenue du prochain Sommet de la francophonie à Kinshasa, au Zaïre, inquiète le Canada. Le gouvernement canadien n'a toutefois pas encore pris la décision de recommander le déplacement du sommet dans un pays moins controversé.

Ottawa a fait part de ses préoccupations aux autorités zaïroises par

voie diplomatique, a indiqué hier un porte-parole du ministère des Affaires extérieures, M. Guy Archambault.

Les inquiétudes canadiennes portent sur trois aspects : le respect des droits de la personne au Zaïre, la tenue d'élections un mois seulement après la tenue du sommet et l'existence de profondes lacunes dans l'organisation de l'événement.

Le maréchal Mobutu Sese Seko, le « Guide suprême », préside aux destinées du Zaïre depuis 25 ans à la tête

d'un parti unique. Ce n'est qu'en avril dernier qu'il a annoncé l'introduction d'un pluralisme limité.

Amnistie Internationale a fait état avec insistance de violations répétées des droits de la personne dans cet immense pays de 35 millions d'habitants. Le massacre d'étudiants à Lubumbashi, dans le sud du pays, au cours du mois de mai dernier, a ravivé l'inquiétude des pays occidentaux, notamment de la Belgique, l'ancienne puissance coloniale du Zaïre, alors connu sous le nom de Congo.

De nombreux témoins ont soutenu que des membres des forces de l'ordre avaient utilisé des baïonnettes et des machettes pour massacrer et blesser des dizaines d'étudiants sur le campus de l'Université de Lubumbashi.

La Belgique avait immédiatement imposé au Zaïre des sanctions économiques.

Une commission parlementaire zaïroise a conclu plus tard que c'était un commando composé d'éléments recrutés localement qui avait pris

d'assaut le campus. La commission a accusé le gouverneur de la province de Shaba, dont Lubumbashi est la capitale, et plusieurs autorités locales d'être responsables du meurtre des étudiants.

Les autorités belges ont toutefois refusé de lever leurs sanctions à la suite de cette enquête.

Le « sherpa » du Québec pour le suivi et l'organisation du sommet, M. Ronald Poupard, a déclaré récemment que la tenue de cet événement au Zaïre suscitait un réel agacement au sein de la francophonie.

Le sommet devrait avoir lieu en novembre 1991. Or, des élections devraient se tenir en principe un mois plus tard, en décembre.

« Nous craignons de voir le sommet interférer d'une façon ou d'une autre avec les élections », a déclaré M. Archambault.

Des problèmes de logistique et d'organisation affectent également la préparation du sommet, a-t-il ajouté. Les devis présentés par les autorités zaïroises manquent de clarté, et beaucoup de choses doivent être clarifiées.

« Nous ne sommes pas tellement satisfaits de la préparation matérielle du sommet et des échéanciers », a déclaré M. Archambault.

Il aurait été question de déplacer ailleurs le Sommet de la francophonie, par exemple, à l'île Maurice. M. Archambault a cependant refusé de spéculer à ce sujet.

« Je ne peux pas encore répondre là-dessus, a-t-il déclaré. D'ici quelques semaines, nous aurons peut-être une position plus claire ».

Le Zaïre n'a pas encore demandé formellement au Canada de l'aider financièrement dans l'organisation du sommet, mais M. Archambault a indiqué que les autorités zaïroises devaient probablement compter sur une aide semblable à celle qui avait été accordée au Sénégal pour l'organisation du 3ème Sommet de la francophonie.

La demande d'aide est implicite, a déclaré le porte-parole.

Lors du sommet de Dakar, au Sénégal, en mai 1989, la France avait versé 12 millions \$ et le Canada, 5 millions \$.

## La Ligue des droits s'inquiète de l'élargissement du pouvoir policier

Michel Venne

de notre bureau de Québec

SANS S'Y OPPOSER activement, la Ligue des droits et libertés manifeste des réticences devant le projet de Québec de permettre aux policiers d'intercepter sans motif et au hasard tout véhicule routier.

« Les dispositions actuelles du Code de la sécurité routière m'apparaissent suffisantes pour assurer l'efficacité policière », a soutenu le directeur général de la ligue, M. André Paradis, au cours d'un entretien téléphonique hier.

Actuellement, le Code prévoit que pour intercepter un véhicule, un policier doit avoir un motif raisonnable de croire qu'une infraction a été commise. Le gouvernement propose, dans le projet de loi 108, d'élargir ce pouvoir. Québec veut ainsi, comme l'expliquait LE DEVOIR samedi, légitimer les barrages routiers que dresse la police à l'occasion, notamment pour débusquer les conducteurs ivres.

M. Paradis se dit inquiet de l'accroissement des pouvoirs dévolus aux policiers au Canada. Il nie cependant, comme le rapportait LE DEVOIR de samedi, avoir jamais déclaré que cette situation puisse contribuer à la création d'un État policier. Nous avions reproduit samedi une citation attribuée par *La Presse* à M. Paradis dans un article publié en septembre et qui avait fait l'objet d'une demande de rétractation.

« On a parfois tendance au Canada à vouloir donner à la police un niveau de pouvoir sans proportion avec les crimes impliqués et cela peut ouvrir la porte à toutes sortes d'abus », soutient le directeur général de la ligue. Mais « à aucun moment la ligue n'a parlé d'État policier, une expression qui qualifie une réalité politique qui n'est évidemment pas celle du Québec et du Canada ».

M. Paradis admet qu'il est possible qu'avec ses nouveaux pouvoirs, la police puisse augmenter le nombre d'arrestations de gens coupables d'avoir enfreint la loi. Mais il faut « mettre en balance l'atteinte importante aux droits et libertés que constituerait ce pouvoir élargi eu égard au droit de libre circulation et au droit d'être protégé contre les fouilles abusives ».

La Cour suprême du Canada a par ailleurs statué, lors de quelques jugements récents, que les interceptions au hasard et sans motif, bien que contraire à la Charte canadienne des droits, constituent une « limite raisonnable et justifiée dans une société libre et démocratique ».

# L'appel au «gros bon sens».

( 5 1 4 )

2 7 5 • 1 2 3 4

Appels à frais virés acceptés.

## Découvrez nos deux plans interurbains pleins de bon sens.

Si vous utilisez fréquemment l'interurbain, composez le numéro qui figure ci-dessus. Nous vous démontrerons comment un de nos plans vous permettra de profiter encore plus du service interurbain et réaliser possiblement de belles économies.

### INTERAMI

Un bloc d'appels à un tarif mensuel garanti.\* Pour un montant forfaitaire mensuel de 5,50 \$, InterAmi<sup>MC</sup> vous offre 30 minutes d'interurbain par mois que vous utilisez entre n'importe quelle ville du Québec et de l'Ontario. Selon vos habitudes d'appels, InterAmi peut vous permettre de faire des économies intéressantes. Il existe également un plan InterAmi Canada-États-Unis.

Les plans offerts pour les États-Unis excluent l'Alaska et Hawaï. Des frais d'abonnement s'appliquent.

### TÉLÉPLUS

Une réduction de 15% sur vos frais d'interurbain. Si vous consacrez plus de 27 \$ par mois à l'interurbain, vous auriez intérêt à considérer le service Téléplus<sup>MC</sup>. Pour 4 \$ par mois, Téléplus vous accorde un rabais de 15%\*\* sur vos premiers 100 \$ d'appels interurbains admissibles au Canada... et cela en plus des rabais habituels. Il existe également d'autres plans Téléplus pour le Canada et les États-Unis.

### CONCOURS

En composant le numéro ci-dessus, vous courrez automatiquement la chance de gagner l'un des prix suivants\*\*\*:

• Une Mazda MPV 1991. La voiture familiale des années 90! Chef-d'œuvre du génie Kansei, couronnée «meilleur véhicule de sa catégorie» en 1989 et en 1990, la Mazda MPV est protégée par l'une des meilleures garanties de l'industrie. Entièrement équipée, elle est munie d'un téléphone cellulaire. Un prix d'une valeur de 38 000 \$.

• Un des 10 téléphones cellulaires portatifs de Bell Cellulaire avec un abonnement d'un an au service Or de Bell Cellulaire, incluant une heure de temps d'antenne par mois. Grâce à cet appareil de haute technologie, vous restez en contact avec votre monde, où que vous soyez. Une valeur de 2 600 \$ par prix.



\*InterAmi est réservé aux abonnés de résidence et s'applique aux appels faits par l'interurbain automatique entre 8 h et 8 h les jours de semaine et en tout temps le week-end. \*\*Selon le plan choisi, le maximum d'économie réelle après les frais d'abonnement est de 10% ou 12,5%. Appels faits par l'interurbain automatique. \*\*\*Ce concours se termine le 2 décembre 1990 et est réservé aux abonnés de résidence. Une seule participation par abonné. Règlements du concours disponibles aux Téléboutiques Bell.

Bell Canada est membre du réseau national Telecom Canada

**Bell**  
des gens de parole

## Mauvaise surprise

TORONTO (PC) — Trois individus sont entrés dans l'appartement de Xi-Quing Qiao, dimanche, et ils l'ont battu jusqu'à ce qu'il consente à les conduire à un endroit où il pouvait, disait-il, retirer de l'argent. Lorsque la voiture des ravisseurs s'est immobilisée à une intersection, Xi-Quing, 20 ans, en a profité pour sortir en trombe et pénétrer dans un bâtiment, juste en face. Les trois hommes l'ont suivi, pour se faire aussitôt appréhender. Ils étaient à l'intérieur... d'un poste de police. Les agresseurs ont été inculpés d'enlèvement et de voies de fait.

## Les touristes américains visitent moins le Québec et le pire est à venir

Rolande Parent

de la Presse Canadienne

POUR une troisième année consécutive, les touristes américains sont venus moins nombreux l'été dernier au Québec et cette tendance à la baisse devrait s'accroître en 1991 en raison notamment du prix de l'énergie et de la taxe fédérale de 7% sur les forfaits touristiques.

En conférence de presse, hier, le ministre indiqué que 3% moins de touristes américains sont venus au Québec l'été dernier et qu'il n'était « pas question de sortir le champagne ».

L'été dernier, le Québec a accueilli 777 625 Américains contre 804 000, 836 000 et 844 000 les étés précédents.

Ce sont surtout les touristes entrés par autocar qui ont diminué de près de 10% suivis par ceux venus par automobile pour un séjour de deux nuits et plus.

Par contre, le nombre de touristes provenant de pays autres que les États-Unis a augmenté de 8,8% pour s'établir à 319 000. Ils provenaient de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne, de Suisse et du Japon.

Mis à part un léger recul de 0,8% observé l'an dernier, le nombre de touristes internationaux (excluant les Américains) a fortement progressé depuis 1986, année où 203 000

étaient venus en terre québécoise.

Au cours des prochains mois, les efforts promotionnels du ministère du Tourisme porteront sur les clientèles européenne et japonaise, tout en continuant de courtiser les Américains.

Afin de mesurer la vitalité de l'industrie de l'hôtellerie et de la restauration au Québec, le ministère a examiné le taux d'occupation des établissements hôteliers et le chiffre d'affaires des restaurants.

Le taux moyen d'occupation a connu un léger fléchissement, passant de 62% en 1989 à 59,2% en 1990, alors que le nombre de chambres disponibles n'a augmenté que de 0,4%.

De plus, le chiffre d'affaires des restaurants a baissé durant l'été de 0,5%, ce qui contraste avec les augmentations observées au cours des dernières saisons d'été qui oscillaient autour de 10%.

Le secteur de la restauration tire généralement des touristes près du quart de ses revenus.

D'ici une quinzaine de jours, le ministre Vallerand fera connaître la stratégie promotionnelle qu'entend suivre son ministère pour augmenter la venue de touristes au Québec, au cours des prochaines années.

L'industrie touristique au Québec occupe la sixième place avec des rentrées de 3,8 milliards \$.

## 2000 Canadiens assisteront à la canonisation de mère d'Youville

OTTAWA (PC) — Plus de 2000 Canadiens sont attendus le 9 décembre à Rome pour la canonisation de la première sainte canadienne, sœur Marguerite d'Youville.

C'est à la basilique Saint-Pierre de Rome que le pape Jean-Paul II admettra officiellement la religieuse au nombre des saints, en présence de 15 évêques canadiens et des représentantes de 4000 religieuses du monde entier qui considèrent sœur d'Youville comme la fondatrice de leur congrégation.

Sœur Rita Gauthier, la porte-parole des Soeurs de la charité d'Ottawa, a fait savoir que 70 membres de la congrégation assisteront à la cérémonie.

Mme Lise Normand, une Québécoise de Gatineau, guérie d'une leu-

cémie après que les membres de sa famille eurent prié sœur Marguerite d'Youville, devrait aussi être présente. La guérison de Mme Normand a fourni à l'Église catholique la dernière preuve nécessaire pour pouvoir canoniser la religieuse.

Le processus de canonisation aura exigé plus de 100 ans. Avec un petit groupe de femmes, Marguerite d'Youville fonda les Soeurs grises, vouées au service des pauvres de Montréal, en 1747. Elle est morte en 1771, et sa congrégation a entamé les démarches pour sa canonisation en 1883.

Six congrégations de religieuses considèrent Marguerite d'Youville comme l'instigatrice de leur travail auprès des pauvres de quatre continents.

## EN BREF...

### Garon affirme que l'État bafoue les lois

QUÉBEC (PC) — L'opposition péquiste a de nouveau mis en doute hier la légalité des transferts de fonds de la Société de l'assurance-automobile du Québec au fonds consolidé du revenu du Québec. Le député de Lévis Jean Garon affirme en effet que le ministère des Finances bafoue les lois et les droits des citoyens en s'accaparant systématiquement le surplus de la Société de l'assurance-automobile du Québec. Au cours d'une conférence de presse hier à Québec, le député Garon a évalué à environ 1,7 milliard \$ la somme sur laquelle le gouvernement aura ainsi fait main basse en 1995. Selon lui, les fonds de l'assurance-automobile ont été dépouillés d'un montant de 762 millions \$ depuis 1986, et c'est encore 968 millions \$ qui seront puisés ans ce fonds d'ici 1995. « Le gouvernement, dit-il, doit prendre les mesures nécessaires afin que les contributions d'assurance payées en trop par les assurés, qui ont été versées ou qui sont en voie de l'être au fonds consolidé du revenu, retournent aux assurés ».

### Enquête sur une fusillade meurtrière

TROIS-RIVIÈRES (PC) — La Sûreté du Québec a institué une enquête sur les circonstances de la mort d'un Trifluvien abattu durant la nuit d'hier au cours d'une fusillade avec des policiers de l'endroit. Marcel Beaudoin, âgé de 36 ans et habitant rue Nérée-Duplessis, à Trois-Rivières, est tombé sous les balles des policiers, vers 1 h 45, après avoir tiré un coup de feu dans leur direction. Les événements sont survenus sur le terrain d'une station-service de la rue Laviolette. L'homme ne possédait aucun antécédent judiciaire. Un policier, l'agent Robert Boissel, âgé de 46 ans et comptant 18 années de service, a subi de légères blessures, ayant été atteint au côté gauche de l'abdomen par deux plombs provenant du fusil de chasse de l'individu. On ne pouvait encore expliquer hier le motif du geste de Beaudoin. Beaudoin est le deuxième individu abattu par des policiers à Trois-Rivières en moins d'un mois. Tôt le lundi 29 octobre, un voleur, Gilles Lessard, âgé de 42 ans, était abattu. Il avait pris en otages des employés d'un bar-restaurant dans l'espoir de leur soutirer les recettes de la soirée.

### Pas de mendiants dans le métro de New York

WASHINGTON (AFP) — Mendinger ne fait pas partie du droit à l'expression des citoyens new-yorkais : c'est ce que vient de trancher hier la Cour suprême des États-Unis en refusant de remettre en cause l'interdiction de mendier dans le métro de la ville de New York. La décision de la Cour suprême, prononcée sans argumentaire, ne fera cependant pas jurisprudence pour les autres villes américaines car il s'agit d'un simple refus de prendre le cas en considération et non d'un jugement. L'interdiction faite par New York ne s'applique qu'aux pauvres et sans-abri mendiant pour eux-mêmes et non pas aux personnes tentant de récolter des fonds pour des organisations charitables. En 1980, d'ailleurs, la Cour suprême avait estimé que le premier amendement de la Constitution américaine protégeait le droit à l'expression s'étendant à ceux qui font du porte à porte pour les organisations charitables.

### La myopie de Hubble était connue avant son lancement

WASHINGTON (AFP) — Le défaut de courbure du miroir du télescope spatial Hubble avait été décelé avant son lancement, lors de tests qui ont été négligés, selon l'un des membres de la commission d'enquête tentant de déterminer pourquoi le premier télescope spatial de l'histoire est aussi le premier à être myope. Ce défaut infime de la courbure du miroir principal de Hubble empêche l'instrument d'effectuer la tâche principale pour laquelle il avait été lancé le 25 avril dernier : l'observation des étoiles et des galaxies les plus distantes. Selon M. Roger Angel, un astronome membre de cette commission, cité par le *Washington Post* d'hier, « les indices » permettant de constater que le miroir avait été mal taillé « n'ont pas pénétré les échelons supérieurs » de la hiérarchie de la NASA, l'agence spatiale américaine.



PHOTO CP

### Chaleur humaine

Plusieurs centaines de personnes âgées ont bénéficié hier d'une distribution gratuite de vêtements organisée par Sun Youth, rue Saint-Urbain à Montréal. L'événement se poursuit aujourd'hui.

## Poursuites contre la SAQ après un jugement favorable aux grévistes

Sylvain Blanchard

LES PROCUREURS des 640 employés d'entrepôt de la Société des alcools du Québec déposeront d'ici vendredi deux poursuites contre la société d'État pour avoir enfreint la loi anti-briseur de grève à Montréal entre le 9 octobre et le 2 novembre derniers.

C'est ce qu'a fait savoir le conseiller syndical du Syndicat canadien de la fonction publique, M. Gilles Charland, en indiquant que d'autres actions du même genre suivront si les conclusions de l'enquête que mène actuellement le ministère du Travail, sur des cas survenus à Québec et à Montréal (après le 2 novembre), révélaient d'autres infractions à la loi anti-briseur de grève.

« On parle de plusieurs millions de dollars », a-t-il dit. La première des deux poursuites sera déposée en Cour supérieure et vise l'octroi d'une compensation monétaire aux employés d'entrepôt pour la période au cours de laquelle la SAQ a enfreint la loi anti-briseur de grève à Montréal (du 9 octobre au 2 novembre).

La deuxième, elle, sera acheminée au Tribunal du travail et vise à faire payer à la SAQ une amende de 1000 \$ par jour pour chacun des 1169 cas

d'infractions relevés par le ministère du Travail, dans une enquête déposée la semaine dernière.

Tout cela survient quelques jours après que la Cour supérieure en soit venue à la conclusion que la SAQ avait eu recours à des camionneurs privés pour effectuer, à partir de son centre de distribution de Montréal, l'approvisionnement des succursales de la ville, et émis en conséquence une injonction permanente pour forcer l'entreprise à respecter l'article 109.1 du Code du travail.

Utilisant ce jugement et les conclusions du rapport d'enquête du ministère du Travail, les procureurs des employés d'entrepôt de la SAQ rédigent actuellement les derniers détails de ces deux poursuites qui, selon M. Charland, viennent « rétablir le rapport de force dans le conflit à la SAQ ».

« Je ne pas dis pas que ces recours serviront de monnaie d'échange à la table de négociation, mais il est clair que ça va changer des choses ».

À la SAQ, la porte-parole des communications, Mme Danielle Maison-neuve, a tenu à rassurer les Montréalais qui s'inquiètent de l'approvisionnement des succursales à l'approche des Fêtes, en affirmant que les livraisons des marques les plus populaires ne devraient poser aucun problème d'ici la fin de l'année.

## Une entente temporaire permet au Sénat de reprendre ses travaux

Marie Tison

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Une entente a permis au Sénat de reprendre ses travaux hier soir. Toutefois, les libéraux ont clairement laissé entendre qu'ils réservaient une nouvelle surprise au gouvernement vers la fin de la semaine.

Après deux jours d'après discussions, les sénateurs en sont arrivés hier soir à une entente afin de permettre à deux sénateurs indépendants de déposer un amendement chacun au projet de loi sur la taxe de vente sur les produits et services.

L'entente prévoit que chaque amendement pourra donner lieu à six heures de débat, avant de faire l'objet d'un vote.

Le débat a d'ailleurs débuté en soirée avec l'amendement du sénateur du Parti de la Réforme Stan Waters, qui vise à retarder d'un an l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe. Le Sénat se prononcera ce soir sur cet amendement.

Demain, le sénateur indépendant Edward Lawson déposera son propre amendement, qui verra à ce que les revenus supplémentaires suscités par la nouvelle taxe soient affectés au paiement de la dette. Le Sénat devrait voter sur cet amendement jeudi soir.

C'est alors que la pagaille pourrait

s'installer de nouveau. Le leader du gouvernement au Sénat Lowell Murray entend initier le débat final sur le projet de loi. Or, les libéraux ne sont pas disposés à le laisser aller si facilement.

C'est jeudi soir dernier que le désordre s'était installé au Sénat. Après le rejet du dernier amendement présenté par les libéraux, le sénateur Waters s'était levé pour déposer son amendement. Le sénateur Murray s'était également levé pour proposer de passer au débat final. Le président du Sénat Guy Charbonneau avait donné la parole au sénateur Murray, ce qui avait littéralement fait bondir les sénateurs libéraux de leur siège et mis fin aux travaux.

Vendredi, le gouvernement et les deux sénateurs indépendants en étaient arrivés à une entente pour permettre à ces derniers de présenter leurs amendements. Cependant, les libéraux avaient refusé leur appui parce qu'ils rejetaient une des conditions attachées à l'entente : que le débat final reprenne dès la fin du vote sur le deuxième amendement.

L'entente d'hier est moins catégorique à ce sujet. Elle indique simplement que la proposition du sénateur Murray de passer au débat final sera mise de côté temporairement jusqu'à ce que les deux amendements soient débattus et votés.

Les libéraux ont donné au gouver-

## La Cour supérieure donne raison aux comptables contre les étudiants

71 % des francophones avaient coulé l'examen final de 1989

Isabelle Paré

LA COUR supérieure a finalement donné raison hier à l'Ordre des comptables agréés du Québec et statué qu'il n'y avait pas eu injustice lors de la correction de l'examen final uniforme de 89 pour accéder au titre de comptable agréé, échoué massivement par 71 % des étudiants québécois francophones.

Le juge de la Cour supérieure, Herbert Marx, a rejeté la requête en mandamus présentée en juin par six étudiants francophones, épaulés financièrement par sept universités, pour faire déclarer nul et non avenue l'examen de 89 et imposer de nouveaux barèmes de correction.

« Les requérants n'ont pas prouvé que l'examen et sa correction étaient injustes, inéquitables et déraisonnables au point de mériter une intervention judiciaire », a tranché le juge Marx, dont le verdict jette une ombre sur la formation dispensée par les établissements francophones.

Pour clore son jugement de 22 pages, le juge Marx conclut que la preuve a démontré que « tous les étudiants étaient placés sur un pied d'égalité lors de la correction ».

Rappelons que le taux d'échec important des Québécois à l'examen de 89 avait incité l'Ordre des c.a. du Québec à retarder la divulgation des résultats pour toute la province, au grand dam des étudiants anglophones, dont le taux de réussite frôlait 60 %. Chez les candidats francophones, ce taux de réussite ne dépassait pas 29 %.

De façon générale, des 1932 étudiants aspirant au titre de c.a. au Québec, seulement 33,2 % avaient réussi l'examen, comparativement à 47,2 % des autres candidats.

Bref, devant la piètre performance des étudiants francophones, l'École des Hautes Études commerciales (HÉC) et sept universités francophones avaient à leur tour crié à l'injustice et mis en doute le mode de correction de l'Ordre des comptables.

Interrogé hier, M. Pierre Miron, conseiller engagé par les universités pour la durée des procédures judiciaires, a indiqué qu'à la lumière de ce jugement et des résultats attendus vendredi pour l'examen final uniforme de 1990, les étudiants et les universités décideraient « quelle direction prendre ». Bref, on hésite à faire appel de cette décision.

M. Miron estime que ce jugement ne remet pas nécessairement en cause la qualité de la formation dispensée par les universités francophones. « Ce n'est pas une question de qualité, mais peut-être de pertinence. Les universités répondent à une commande et il se pourrait que l'Ordre ait modifié l'objectif de son examen au fil des ans sans que nous en soyons bien informés », a fait valoir M. Miron.

De son côté, le président de l'Ordre des c.a. du Québec, M. Jacques Levesque, s'est réjoui que ce jugement blanchisse le mode et les barèmes de correction appliqués par sa corporation. Il demeure, a-t-il ajouté, que le problème de la formation « reste entier ».

« Je pense que c'est la formation qu'il faut changer et non les barèmes de correction », a-t-il insisté, précisant qu'un « plan d'action » serait prochainement annoncé pour remédier à cette situation.

L'avocat des six étudiants requérants, Me Richard Mongeau, s'est dit pour sa part déçu que le juge n'ait pas tenu compte de certaines preuves présentées, notamment la crainte de l'Ordre des comptables du Québec de perdre sa reconnaissance pancanadienne si une nouvelle correction avait été faite.

Le porte-parole des universités, M. Morin, s'est dit au courant de la démarche entreprise par le comité de formation professionnelle de l'Ordre des comptables agréés pour suggérer des correctifs à la formation des étudiants aspirants au titre de c.a.

« Ces recommandations n'ont pas encore été arrêtées, mais on sait que l'Ordre songe notamment à ajouter une quatrième année axée sur la pratique, d'après un article paru dans leur publication mensuelle », a-t-il expliqué hier, précisant qu'il ne s'agirait que d'une hypothèse.

Vendredi prochain, des centaines d'étudiants attendront à nouveau la divulgation des résultats de l'examen final passé le 12 septembre dernier, pour lequel ils ont dû déboursier 640 \$.

## Pas d'accès des étudiants aux discussions des ministres sur les frais de scolarité

Lia Lévesque

de la Presse Canadienne

LA COMMISSION d'accès à l'information a finalement refusé aux associations étudiantes universitaires l'accès à la décision du conseil des ministres autorisant la hausse des frais de scolarité.

La commissaire Thérèse Giroux a rendu public son jugement ces jours derniers, après avoir entendu les parties au mois d'octobre.

La Fédération des étudiants et étudiantes du Québec (FÉÉQ) voulait avoir accès à la décision du conseil des ministres datée du 13 décembre 1989 et autorisant deux hausses successives de 350 \$ des frais de scolarité à l'université, pour les années scolaires 1990-91 et 1991-92.

La commissaire écrit notamment que « les décisions du conseil des ministres ne font l'objet d'aucune obligation de publication ». De plus, il existe une différence entre un décret du gouvernement — qui est publié dans la Gazette officielle — et une décision du conseil des ministres, note la commissaire Giroux.

La FÉÉQ, qui représente quelque 100 000 étudiants de niveau universitaire, a ultimement l'intention de contester la constitutionnalité de la hausse des frais de scolarité.

Le président de la FÉÉQ, M. Nicolas Plourde, a affirmé hier : « Nous nous attendions un peu à cette décision » de la Commission d'accès à l'information.

Les étudiants n'ont pas l'intention de s'arrêter là. Le 1er décembre, il y aura réunion des délégués des associations étudiantes. On recommandera au conseil d'administration d'appeler devant les tribunaux de la décision de la Commission d'accès à l'information. Sa contestation de la constitutionnalité de la hausse des frais de scolarité, la FÉÉQ compte l'appuyer sur des motifs à la fois constitutionnels et administratifs.

M. Plourde invoque les Chartes canadienne et québécoise des droits et même la Loi constitutionnelle de 1982. Divers articles de ces pièces législatives interdisent la discrimination fondée sur des motifs sociaux et économiques ou garantissent le droit à l'éducation.

## 25 millions \$ pour un foyer d'accueil mohawk

Caroline Montpetit

LES MOHAWKS de la réserve d'Akwesasne bénéficieront d'un nouveau foyer d'accueil pour personnes âgées, selon les termes d'une entente de 25 millions \$ signée hier entre le gouvernement fédéral et le Conseil de bande de la réserve d'Akwesasne.

Étalée sur un échecancier de cinq ans, cette entente, qui implique la participation des gouvernements du Québec et de l'Ontario, prévoit également la création d'un nouveau poste de police à Akwesasne, d'un établissement de soins de santé, de centres récréatifs et d'un centre de formation. Elle est le produit d'un groupe de travail, mis sur pied en décembre 1989, pour pallier aux problèmes bureaucratiques causés par la situation géographique de la réserve.

« Le fait que la réserve chevauche l'Ontario, le Québec et les États-Unis implique des délais dans l'application des programmes gouvernementaux. Cette entente est une mesure de rattrapage pour les citoyens de la réserve d'Akwesasne », expliquait hier M. Roger Gagnon, sous-ministre

à l'autonomie gouvernementale au ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord Canadien.

Le nouveau centre d'accueil pour personnes âgées, baptisé *Iakohosta*, (grands-parents, en langue mohawk), comprendra 30 lits et remplace le foyer d'accueil actuel d'Akwesasne, qui compte 27 lits et qui existe depuis 20 ans.

Le groupe de travail a également identifié la nécessité d'établir un second poste de police amérindien sur la réserve d'Akwesasne.

« Les deux tiers de la réserve d'Akwesasne sont en territoire québécois. Le fait que les réglementations québécoise et ontarienne diffèrent sur certains plans peut poser des problèmes au Conseil de bande qui administre la réserve. Au niveau policier, une commission de police existe présentement pour faire les liens entre les communautés », poursuit M. Gagnon.

L'entente signée hier avec le chef du Conseil de bande d'Akwesasne, M. Mike Mitchell, est financée à 52 % par le gouvernement fédéral et à 48 % par les gouvernements du Québec et de l'Ontario.

## L'UQAM inaugure son Institut de sciences de l'environnement

Caroline Montpetit

L'UNIVERSITÉ du Québec à Montréal inaugure hier son Institut des sciences de l'environnement, qui regroupera les formations de deuxième et troisième cycles universitaires en sciences de l'environnement ainsi que les huit groupes de recherche que parraine déjà l'UQAM dans ce domaine.

Ces groupes de recherche comptent notamment une chaire de recherche en environnement, cofinancée par Hydro-Québec, le Centre de recherches en sciences naturelles et

en génie du Canada (SRSNG) et l'UQAM, un laboratoire de recherche en toxicologie de l'environnement, et un groupe de recherche en géologie de terrain appliquée.

L'Institut, financé partiellement par des fonds para-publics et privés, dont ceux d'Hydro-Québec et de Dioxycanada, assurera la coordination et la communication entre les programmes déjà existants en matière d'environnement à l'UQAM.

Lors de l'inauguration officielle de l'Institut, qui avait lieu hier à l'UQAM, le directeur de l'organisme, Jean-Pierre Reveret, s'est dit peu in-

quiet de la participation d'entreprises reconnues comme polluantes au financement de l'organisme.

« Les structures comme celles de l'Institut sont entièrement financées par l'UQAM. Les contrats de travail, eux, sont financés de 10 à 40 % par des entreprises. Là où il pourrait y avoir influence de ces entreprises, c'est dans le choix de certains sujets de recherche, mais non dans la méthodologie et les principes appliqués », a précisé M. Reveret.

En l'absence du ministre fédéral de l'Environnement, M. Robert Cotrel, c'est le député de Mercier à la Chambre des communes, Mme

Carole Jacques, qui saluait hier l'avènement du projet au nom du gouvernement fédéral.

M. Jacques Corbo, recteur de l'UQAM, a pour sa part tenu à souligner le succès des recherches en études environnementales de l'UQAM, qui attire 25 % d'étudiants de l'extérieur du Canada.

« 75 % des étudiants de ces programmes proviennent d'ailleurs d'autres universités que l'UQAM », précise-t-il.

L'Institut en sciences environnementales de l'UQAM regroupera un total de 160 étudiants.

LE PLUS GRAND CHOIX DE MONTRES SUISSES DE RENOMMÉE INTERNATIONALE.

Submariner ROLEX

KAUFMANN  
MÂTRES JOAILLERS DEPUIS 1954

2195 Crescent, Montréal H3G 2C1, Tel. (514) 848-0595

PATEK PHILIPPE Cartier ROLEX BLANCPAIN EBEL Breguet PLAGI BREITLING

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ L'usage

plusieurs reprises au cours de sa tournée actuelle au Moyen-Orient son appui de principe à une résolution des Nations unies autorisant le recours à la force contre l'Irak. « Nous allons appuyer toutes les actions susceptibles de rétablir le statu quo au Koweït », a affirmé John Crosbie.

Mais les conservateurs craignent de voir l'opinion publique se retourner contre leurs actions militaires. Tous les sondages indiquent qu'elle est très fragilément en faveur de la participation canadienne à l'opération dans le Golfe.

Or, dans la foulée des compressions budgétaires associées à la semaine dernière à des déboursés plus importants pour les Forces armées, le NPD semblait sur le point de partir en bataille contre une guerre qui se ferait, affirme Audrey McLaughlin « sur le dos des pauvres, de l'environnement et des familles ».

De son côté, le chef libéral Jean Chrétien a commencé il y a quelques jours à traiter de « Rambo » le secrétaire d'Etat Joe Clark, l'accusant de brûler les étapes dans son empressement à appuyer le recours à la force.

Et hier, une coalition de groupes pacifistes, l'Alliance canadienne pour la paix, faisait du lobbying sur la Colline parlementaire contre la présence de troupes canadiennes dans le Golfe et surtout contre toute offensive contre l'Irak. « Nous devons donner aux sanctions économiques le temps de faire leur effet, même si ça devait prendre dix ans », soutient à ce sujet leur porte-parole, Frank Kennedy.

C'est un début de mouvement que le gouvernement espère éventuellement désarmer en forçant l'opposition à s'aligner sur sa ligne de conduite.

Malgré ses critiques, sur le fond, le Parti libéral marche en tandem avec le gouvernement depuis le début de la crise du Golfe. Le 23 octobre dernier, l'opposition officielle a appuyé à l'unanimité moins deux voix, celles des députés Mark Assad et Marcel Prudhomme, la résolution des conservateurs sur la question.

Elle précisait qu'en plus des résolutions pertinentes des Nations unies sur la question, le Parlement souscrivait à l'envoi d'appareils des Forces armées canadiennes pour prendre part à l'effort militaire multinational dans la région de la péninsule arabe.

Quant au NPD, qui a voté contre cette première résolution des Communes, son chef Audrey McLaughlin avait tout de même à l'époque déposé un amendement qui n'excluait pas une intervention militaire contre l'Irak à condition que « les Nations unies le demandent et avec l'autorisation expresse du Conseil de sécurité ».

Hier, dans une entrevue, Audrey McLaughlin comparait la situation actuelle à celle qui a immédiatement précédé la Deuxième Guerre mondiale. « C'est presque la même chose » a-t-elle déclaré. Quant à son critique à la Défense John Brewin, il a prudemment évité de souscrire entièrement à la position avancée par la Coalition pacifiste.

Le prochain débat aux Communes pourrait bien coïncider avec le retour de la mission humanitaire des trois députés qui avaient pris sur eux il y a dix jours de se rendre à Bagdad tenter d'obtenir la libération des otages canadiens.

Après avoir plaidé en vain pendant une semaine leur cause auprès de diverses autorités irakiennes, les trois députés étaient sur le point, hier soir, de rebrousser chemin et de rentrer au Canada bredouilles.

Un résultat dont le NPD rend le gouvernement responsable. Selon ce parti, les conservateurs ont torpillé les efforts de la mission tripartite, refusant de dépêcher un émissaire plus éminent pour représenter le Canada et multipliant, pendant le séjour des députés en Irak, les déclarations belliqueuses.

### ◆ Les régions

Commission Bélanger-Campeau les rassure sur ce qui arrivera aux pensions, à l'assurance-chômage et aux subventions aux entreprises.

Ils veulent connaître, malgré les réponses du sondage, les conséquences d'un changement majeur sur le niveau de vie des citoyens avant de recommander une option. Ils la préciseront lorsqu'on aura répondu à leurs questions.

Il y a 20 ans, les habitants du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ont revendiqué en bloquant des routes et en mettant sur pied des « opérations dignité ».

Aujourd'hui, comme ce fut le cas des pêcheurs de la Gaspésie l'été dernier, ils doivent utiliser les mêmes moyens de pression pour se faire entendre. C'est une preuve, selon eux, qu'ils n'ont jamais été écoutés.

Pour s'assurer qu'ils ne seront plus obligés de revenir sur la question, ils exigent que les droits et pouvoirs des gouvernements régionaux soient inscrits dans une future constitution québécoise.

Ceux qui vont plus loin, comme les syndicalistes, les étudiants et les partisans reconnus de la souveraineté, exigent plus de pouvoir chez eux « sans le boulet fédéral ».

### ◆ Bombardier

se dit prêt à le rencontrer lors d'un prochain voyage en France. « Je pourrais alors le mettre au fait de tous les efforts déployés en Amérique du Nord pour la promotion du TGV ». Quoi de plus normal à ce que Alstom « se repose » sur Bombardier puisque l'accord initial qu'ils ont conclu portait sur la cession de droits exclusifs pour le développement du TGV sur le continent. Ce qui n'empêche pas, comme le précise Pierre MacDonald, une collaboration étroite avec Alstom. « On travaille continuellement ensemble, pour la promotion, le marketing, l'ingénierie, aussi bien au Canada qu'en France et aux États-Unis. Nous y sommes très actifs actuellement, en utilisant les ressources des deux groupes, nos liens avec des institutions financières et les représentations diplomatiques, françaises et canadiennes ».

Pour démontrer la « passivité » d'Alstom et de Bombardier sur le terrain américain, Claude Germon s'appuie en outre sur des arguments difficilement convaincants. « D'autant qu'il passe délibérément sous silence le travail accompli ici même pour le projet de train à grande vitesse dans le corridor Québec-Windsor ! Le député dénonce surtout le fait qu'on ait « jeté l'éponge sur plusieurs projets américains », en abandonnant la place à la concurrence allemande, japonaise ou suédoise. « C'est vrai et heureusement », répond Pierre MacDonald. En Floride, nous nous sommes retirés parce que le projet de TGV n'était pas rentable sans un apport public, annoncé comme non disponible. Le groupe Asea Brown Boveri (ABB) disait le contraire mais, aujourd'hui, ils estiment à 52% du coût total le financement public qui serait nécessaire. Notre retrait était donc très motivé ». Si la situation change — en revoyant la question de l'apport public — Alstom et Bombardier pourront toujours reprendre le dossier en main. « Nous nous sommes réservés le droit de le faire, note Pierre MacDonald, au cas où les conditions de départ seraient modifiées ».

Claude Germon constate aussi qu'en Californie, « le Maglev (train à lévitation magnétique) l'a emporté faute de concurrents ». Le vice-président de Bombardier ne le conteste pas. « Nous avons dit, explique-t-il, que les coûts de ce projet étaient tels qu'il ne se réaliserait pas sans un apport public ». Par contre, le député français néglige les efforts de promotion du projet de train à grande vitesse du Texas, qui pourrait bien être le premier réalisé en Amérique du Nord. « Nous croyons être bien en avance, affirme Pierre MacDonald. L'agenda est respecté. Nous répondrons à l'appel d'offres le 16 janvier. Si la franchise est octroyée en mai, le groupe retenu devrait réaliser l'étude de faisabilité d'ici juin et démarrer le chantier dans les deux ou trois prochaines années ».

Globalement, Claude Germon reproche à Alstom et Bombardier de ne pas être plus actifs dans les 23 régions américaines où l'on a identifié

des « corridors » pouvant servir à implanter une ligne de TGV. Pourtant, même les États concernés ne sont pas prêts à engager des consultations préliminaires sur de tels projets. « Cela ne nous empêche pas d'aller de l'avant », dit le vice-président de la compagnie qui étudie de près les possibilités dans le Nord-Est des États-Unis, l'Ohio et le Minnesota.

L'accent est surtout mis, évidemment, sur les projets de TGV au Texas et au Canada. Pierre MacDonald se montre à ce sujet plus confiant qu'avant l'été. « Nous sommes dans la bonne direction, dit-il, et il est encore possible que le premier TGV nord-américain roule au Canada ». Le consortium bancaire est formé. Sa composition sera rendue publique d'ici peu. Reste à attendre le rapport — toujours prévu pour décembre — de la commission Carmen-Bujold créée par les gouvernements de l'Ontario et du Québec. Bombardier espère aussi que la Commission royale sur le transport accèdera à sa demande, en incluant dans son rapport intérimaire du mois d'avril des recommandations concernant le projet de TGV. Même si Bombardier franchit avec succès ces deux étapes, il faudrait que les gouvernements fédéral et provinciaux se prononcent très rapidement sur leur implication financière pour qu'un TGV canadien soit mis sur les rails avant celui du Texas.

### ◆ Mazowiecki

performance de Stanislaw Tyminski au premier tour de l'élection présidentielle sur le premier ministre Tadeusz Mazowiecki aux erreurs commises par le gouvernement dont l'action « n'a pas répondu aux attentes de la population ».

« Tyminski représente cette troisième force dont j'avais prévu l'émergence », a-t-il ajouté lors d'une rencontre avec des journalistes à Gdansk. Il a souligné qu'il avait « mis en garde il y a six mois » les partisans de M. Mazowiecki « contre une telle force » capable de nous balayer.

« Solidarité, a estimé le leader ouvrier, s'est essouffé car il n'a pas su répondre aux défis du temps présent. Je m'efforce de corriger le cap. Mazowiecki n'a pas réussi à le faire mais moi, j'espère y réussir, a-t-il affirmé ».

Lech Walesa a avoué « ne pas prendre jusqu'ici au sérieux M. Tyminski ». « S'il est aussi riche qu'il le prétend, il n'a qu'à offrir dix milliards de dollars à la Pologne pour éponger sa dette, a-t-il lancé, en appelant son rival à se « comporter désormais sérieusement ».

Enfin interrogé sur l'éventuelle tenue d'élections parlementaires anticipées, le président de Solidarité a estimé que « le cas Tyminski donnait à réfléchir » et qu'il fallait bien « peser le pour et le contre avant de prendre une décision à ce sujet ». Le mouvement de Lech Walesa avait prévu la tenue de ces élections au printemps prochain.

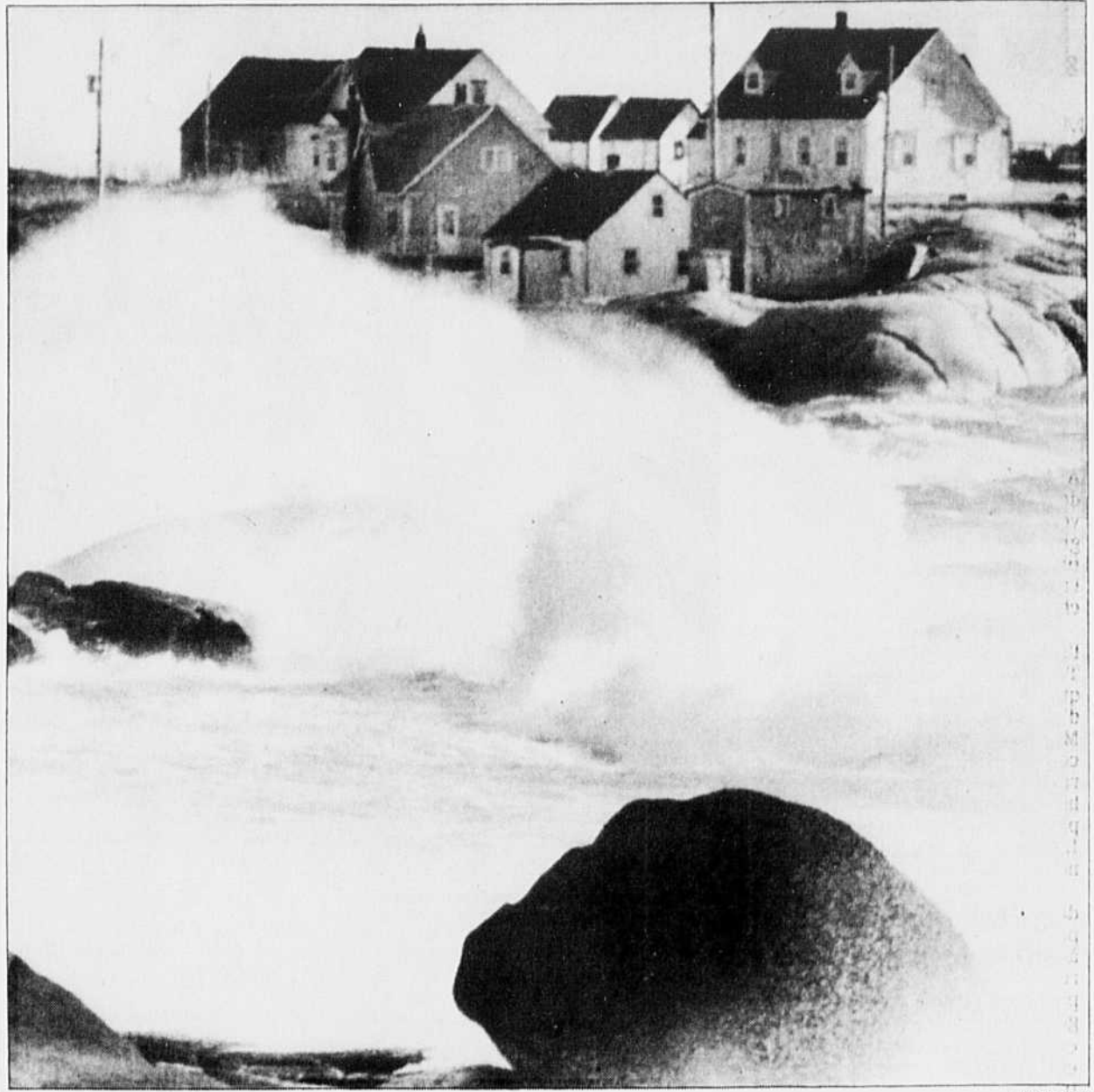
Stanislaw Tyminski, l'homme d'affaires à la triple nationalité polonaise, canadienne et péruvienne qui chauffe Lech Walesa, a pour sa part déclaré qu'il allait « gagner cette élection » dans une interview publiée hier par le quotidien canadien *The Toronto Star*.

« Le pays est dans une situation économique désastreuse. Chacun avait la possibilité d'y remédier et le résultat a été mauvais. Le pays a voté pour la meilleure alternative qu'il pouvait trouver », a déclaré au journal M. Tyminski, expliquant ainsi son bon score de dimanche.

« Je vais gagner cette élection (...) je veux la prospérité pour mon pays », a encore dit M. Tyminski, 42 ans, qui avait émigré au Canada en 1969 avec seulement 5 dollars en poche, avant de réussir dans les affaires dans ce pays et au Pérou.

Selon M. Tyminski, l'actuel système fiscal polonais « ne permet pas aux gens de garder la moitié de ce qu'ils gagnent ». « Je changerai le système, a-t-il affirmé, ajoutant que les gens peuvent réussir si on leur en donne la chance ».

Le candidat « venu de nulle part », dont la performance électorale fait la « une » de la plupart des journaux canadiens, n'a obtenu que 623 voix au sein de la communauté polonaise canadienne qui pouvait voter pour l'élection présidentielle, contre 3053 voix à M. Mazowiecki et 2777 à M.



### Journée perdue

Une mer déchainée a fait perdre, hier, aux pêcheurs du sud de la Nouvelle-Écosse, la première journée de la saison de pêche au homard. Ici Peggy's Cove battu par les vents.

Walesa. Selon des chiffres fournis le Congrès canadien polonais (Canadian Polish Congress) il y avait environ 60 000 Canadiens d'origine polonaise qui pouvaient voter. Au total le nombre de Canadiens d'origine polonaise est estimé à 450 000.

Par ailleurs, les anciens ambassadeurs de Pologne à Washington et Tokyo, condamnés à mort par contumace pour « espionnage et trahison » par un tribunal militaire peu après l'instauration de l'état de siège, en décembre 1981, ont été acquittés par la Cour suprême de Pologne, rapporte hier l'agence PAP.

MM. Romuald Spasowski et Zdzislaw Ruraz avaient fait défection l'un à Washington et l'autre à Tokyo, en signe de protestation contre le coup de force du général Wojciech Jaruzelski à l'encontre de Solidarité. Ils avaient demandé l'asile politique aux États-Unis où ils résident depuis.

Selon la Cour suprême, le tribunal militaire de Varsovie qui avait condamné Spasowski et Ruraz à agir sur la base de présomptions mais n'a pas apporté la preuve de leur culpabilité. Les ambassadeurs avaient notamment été accusés d'avoir collaboré avec des services secrets occidentaux.

La Cour suprême a également souligné que les intérêts de l'ex-Pologne populaire ne sont pas les mêmes que ceux de l'actuel État polonais.

Le ministre de la Justice et procureur général de Pologne, M. Aleksander Bentkowski, avait déposé une demande « en révision extraordinaire » du procès des deux ambassadeurs auprès de la Cour suprême de Pologne.

**LES MÉDICAMENTS, FAUT PAS EN ABUSER!**

Santé et Services sociaux Québec

## Doré essuie une pluie de balles de...tennis

Laurent Soumis

COMME aux plus belles heures des séries mondiales, le maire Jean Doré a essuyé hier soir le feu nourri des adversaires des Expos à l'ouverture de la première séance régulière du conseil municipal depuis sa réélection.

Pris à partie par les questions de citoyens portant sur l'investissement de 15 millions \$ de la Ville pour la sauvegarde du club de baseball de Montréal, le maire et son équipe du Rassemblement des citoyens (RCM) furent la cible d'une trentaine de balles de tennis lancées depuis la galerie du public par une dizaine de manifestants en désaccord avec ses politiques.

« Avant que le président du conseil, M. André Berthelet, ne parvienne à faire évacuer la galerie, les manifestants ont eu le temps de pousser quelques couplets sur l'air de la chanson thème des Expos : « Vas-y Doré ! Faut pas te gêner ! »

M. Doré a défendu sa décision en rappelant qu'il s'agit « d'un investissement transitoire et temporaire et non d'une dépense » qui n'affecte en rien les budgets consentis par la Ville pour sa politique d'habitation, le logement social et l'hébergement des sans-abri.

D'ailleurs, le conseil devrait adopter incessamment un projet d'ouverture d'un nouveau centre d'hébergement dans le centre-ville, a indiqué M. André Lavallée, responsable du développement communautaire au comité exécutif.

Son collègue, M. John Gardiner, vice-président du comité exécutif, a précisé que des projets d'habitation seraient en outre dévoilés d'ici quelques semaines dans les secteurs du Faubourg Saint-Laurent et du Faubourg Québec.

À la demande du chef du Parti municipal (PMM), M. Alain André, le

maire Doré a accepté hier une rencontre prochaine avec l'opposition pour mettre sur pied un comité du conseil chargé de préparer les termes d'une éventuelle réforme de la loi électorale des municipalités à soumettre au législateur québécois.

À la demande du conseiller du PMM, M. Nick Auf der Maur, M. Gardiner s'est en outre engagé hier soir à étudier la possibilité d'obtenir pour le centre-ville la désignation de zone touristique, assurant aux commerces de l'endroit le droit d'ouvrir leurs portes le dimanche.

Le conseil municipal se poursuit cet après-midi avec la nomination des membres des comités et des commissions du conseil.

Mardi prochain, le conseil se réunira à nouveau pour le dépôt du budget municipal de 1991.

La prochaine séance régulière aura lieu le 17 décembre. Le maire devra alors déposer au conseil les documents à l'appui du projet d'investissement dans les Expos, comme l'a réclamé hier soir le conseiller de la Coalition démocratique (CDM), M. Pierre Goyer.

### 27 novembre par la PC et l'AP

- 1988: décès de John Carradine, 82 ans, acteur américain.
- 1987: deux otages français, Jean-Louis Normandin, d'Antenne-2, et Roger Auque, de RTL, sont libérés à Beyrouth.
- 1983: un avion de ligne colombien s'écrase et explose alors qu'il allait atterrir sur l'aéroport madrilène de Barajas: 183 morts.
- 1977: Don Sweet réalise six placements quand Montréal bat Edmonton 4-6 pour ainsi remporter la Coupe Grey.
- Elles sont nées un 27 novembre: la députée libérale fédérale Sheila Copps (1951); Caroline Kennedy, fille du président américain assassiné (1957).

### CARTES D'AFFAIRES



Fondée en 1892

55 St-Jacques  
Montréal, Québec  
Canada, H2Y 3K2  
Télex: 05 268656  
Fax: (514) 845 7874  
Tel: (514) 987 6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

### SWABEY OGILVY RENAULT

AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest  
Montréal, Canada H3A 3C8  
(514) 845-7126, Télex: 05-24355  
Facsimilé (514) 288-8389  
MONTREAL OTTAWA

**LES ENFANTS DU MONDE TENDENT LA MAIN**

**unicef** Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**À NOËL, PARTAGEZ!**

Les cartes de vœux UNICEF représentent l'espoir pour tous les enfants du monde. Vous pouvez les obtenir chez les dépositaires autorisés ou à la Boutique UNICEF. Commandes postales et téléphoniques acceptées.

Grâce à vous, UNICEF peut faire beaucoup.

- 1 carte = des sels de réhydratation orale UNICEF = pour 9 enfants
- 10 cartes = 60 doses de vaccins contre UNICEF = la rougeole
- 100 cartes = immunisation de 600 enfants contre UNICEF = les six principales maladies infantiles

À Noël, partagez vos souhaits avec les cartes UNICEF ou faites parvenir votre don au Comité UNICEF de votre région.

**unicef** Comité UNICEF Québec  
209, rue St-Paul Ouest  
Montréal (Québec) H2Y 2A1  
(514) 288-5134  
(514) 288-1305

# LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, mardi 27 novembre 1990

## Oracle crée une filiale au Québec et consacre 2 millions \$ à la recherche

Robert Dutrisc

AFIN de se conformer à la politique de partenariat économique du gouvernement du Québec, la firme de logiciels Oracle a décidé de créer une filiale québécoise qui consacrerait dès l'an prochain 2 millions \$ en recherche-développement au Québec.

C'est en présence du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Gérard Tremblay, que M. Pierre Lefebvre, président d'Oracle Québec, accompagné par M. Brian Courtney, vice-président du conseil et chef de la direction d'Oracle Canada, a fait cette annonce, hier. Au total, Oracle créera 45 emplois à Montréal et à Québec, et M. Lefebvre s'est dit « confiant que ce nombre doublera d'ici deux ans ».

Le ministre Tremblay a souligné dans son allocution qu'il s'agit de la première multinationale américaine à créer une filiale québécoise entièrement autonome. En outre, c'est la première firme de logiciels étrangère à établir un centre de recherche au Québec. M. Courtney a précisé qu'Oracle dispose à l'heure actuelle de trois centres de recherche : aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Italie.

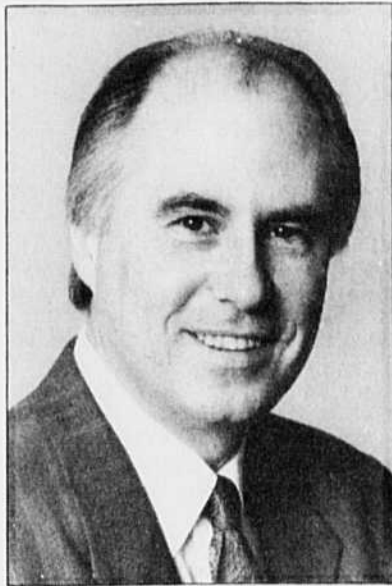
« Il est maintenant temps de traiter directement avec nos clients qué-

bécois, a dit M. Lefebvre. Et d'ajouter : Oracle reconnaît que le marché québécois est unique et nécessite une approche différente. Le Québec a développé une connaissance informatique très avancée — autant dans les universités que dans les cégeps et les firmes de conseil informatique ».

Oracle s'est engagée à réinvestir 70 % de ses revenus qui proviennent du Québec et à franciser tous ses logiciels. La compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 10 millions \$ au Québec, dont quelque 25 % est constitué d'achats gouvernementaux. Compte tenu de la progression rapide des ventes d'Oracle partout dans le monde, M. Lefebvre s'attend à ce que les revenus de la compagnie cette année atteignent les 15 ou 20 millions \$ au Québec seulement.

Fondée en 1977, Oracle est une *success story* de l'industrie informatique. Troisième fabricant de logiciels au monde, Oracle est le leader des logiciels des bases de données destinés aux gros et mini-ordinateurs. À la fin de son exercice clos le 31 mai dernier, son chiffre d'affaires s'est élevé à 970 millions \$, une progression de plus de 60 % au regard de l'année précédente.

Depuis 1982, la société Computertime distribuait en exclusivité les logiciels d'Oracle. À son échéance le 1er décembre prochain, cette en-



Pierre Lefebvre

tente ne sera pas reconduite. Computertime continuera de vendre ces logiciels, sans jouir d'une exclusivité cependant.

Si Oracle s'intéresse au Québec, c'est que, contrairement à l'Ontario qui a mis sur le matériel informatique, le Québec a acquis une exper-

tise particulière en matière de conception de logiciels, a expliqué M. Lefebvre. En témoigne le fait qu'à l'exception de Systemhouse, établie à Ottawa et au service presque exclusif du gouvernement fédéral, les plus importantes firmes canadiennes de conseillers en informatique sont québécoises : DMR, CGI et LGS. La présence de grandes firmes d'ingénierie à Montréal, telles Lavalin et SNC, qui conçoivent des applications informatiques, n'est pas non plus étrangère au choix d'Oracle : SNC est d'ailleurs un important client de la compagnie.

Selon le ministre Tremblay, l'implantation de cette multinationale au Québec est une parfaite illustration de la stratégie du gouvernement actuel en matière de développement technologique. À ce jour, Québec a signé des ententes de partenariat économique avec 174 entreprises, soit la presque totalité des firmes informatiques qui transigent avec le gouvernement, a signalé M. Tremblay. Rappelons que cette politique exige d'une compagnie informatique qui veut vendre au gouvernement québécois qu'elle s'engage à réinvestir ici 70 % de revenus réalisés au Québec. Les dépenses en recherche-développement sont toutefois valorisées car elles comptent, dans ce calcul, pour le triple de leur valeur.

## Les discussions piétinent dans le dossier de MIL

Serge Truffaut

APRÈS des mois de discussions entre fonctionnaires, Québec et Ottawa ne sont pas encore arrivés à déterminer quelle somme d'argent il faudrait accorder au Groupe MIL pour lui permettre de retrouver sa santé financière.

Hier, toutes les parties concernées par ce dossier ont unanimement mentionné que les pourparlers entre négociateurs fédéraux et provinciaux se poursuivaient sans être en mesure d'expliquer, à l'exception du Groupe MIL, comment et pourquoi les parties n'avaient pas encore signé d'entente. MIL construit présentement trois frégates pour le ministère de la Défense.

Selon le porte-parole de Groupe MIL, Mme Lilian Eigi, si Québec et Ottawa n'ont encore rien annoncé c'est tout simplement parce que la première frégate n'a pas encore été livrée. « La première frégate n'ayant pas encore été livrée par la St. John Shipbuilding, il est encore très difficile de faire des évaluations complètes et crédibles des coûts ».

Au sein des ministères fédéral et provincial concernés, les attachés de presse des ministres respectifs ont simplement noté que les négociations se poursuivaient. Ces discussions sont animées par les représentants de la Société générale de finan-

cement (SGF), actionnaire majoritaire de MIL, et du ministère québécois de l'Industrie et du Commerce, d'un côté, et représentants du ministère fédéral de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, de l'autre.

On se rappellera que des acteurs influents du dossier avaient entamé des négociations après que des fonctionnaires de la SGF eurent présenté au ministre Benoît Bouchard, en mai dernier, un rapport étoffé de plus de 900 pages sur la situation qui prévalait au sein de MIL depuis que ce groupe industriel avait accepté de construire trois frégates et de faire l'acquisition de la Versatile Vickers, source de bien des maux financiers du groupe québécois.

Au cours de l'exercice 89, Marine Industrie a inscrit dans ses livres une perte de 307 millions \$. Liées à la construction des frégates, ces pertes, il faut le souligner, représentent la somme totale que MIL prévoit être obligé d'enregistrer pour la durée du contrat.

C'est dans cette triste perspective financière que les pourparlers en question avaient été amorcés. Au sein de MIL, on a constamment allégué que la source principale de bien des problèmes découlaient d'une mauvaise évaluation du nombre d'heures nécessaires à la fabrication de ces bateaux. Et qui a effectué ces calculs ? Les services de la Défense.

Outre la variable « heures travaillées », la direction de MIL a maintes fois remarqué que les multiples changements aux devis commandés par la St. John Shipbuilding avaient en quelque sorte bouleversé la grille des coûts. Ces modifications auraient causé bien des pertes financières à MIL.

Sur un tout autre plan, Mme Eigi a confié que MIL attendait que le consortium Hibernia ait déposé ses demandes de soumission avant d'identifier sur quelles facettes du projet, MIL pourra présenter des offres de service.

Une chose est certaine, « nous ne dépenserons pas des fortunes sur des soumissions où les compagnies internationales concurrentes seront présentes et en mesure de couper les prix ». Sur une portion importante du projet Hibernia, des compagnies d'envergure internationale seront invitées en effet à faire des offres.

Le Groupe MIL, selon Mme Eigi, aurait à sa disposition l'infrastructure et l'expertise nécessaires à la construction de composantes importantes de ce projet.

## 12 500 licenciements temporaires au Canada dans le secteur de l'auto

d'après la Presse Canadienne

ENVIRON 12 500 travailleurs de l'auto seront mis à pied temporairement au cours du mois prochain, les trois grands constructeurs automobiles ayant décidé de procéder à une réduction de leur production à la suite de la mévente qui sévit dans cette industrie en Amérique du Nord.

À partir d'aujourd'hui, 1600 employés de l'usine de camions de la société Ford du Canada à Oakville, en Ontario, se retrouvent en congé forcé pour deux semaines.

Entre-temps, 1150 employés de la compagnie aux deux usines de moteurs V-8 à Windsor, en Ontario, commencent aussi aujourd'hui leur période de mise à pied d'une semaine, tout comme 350 travailleurs de l'usine de verre de Niagara Falls. Lundi prochain, 150 des employés de l'usine de verre regagneront leurs postes, tandis que le reste du personnel prendra une autre semaine de vacances forcées.

La société Ford a annoncé que les 700 travailleurs de son usine de moteurs V-6 d'Essex, à Windsor, feront également l'objet d'une mise à pied d'une semaine à partir du 10 décembre.

Le porte-parole de la compagnie, Jim Hartford, a imputé les licenciements à la baisse des ventes au Canada et aux États-Unis, où va 80 % de la production canadienne.

La semaine dernière, la société General Motors du Canada a annoncé des mises à pied temporaires touchant environ 7000 travailleurs en

Ontario et au Québec. La compagnie s'est dite victime d'un ralentissement des ventes aux États-Unis.

« Lorsque les ventes sont faibles chez nos voisins du Sud, nous nous retrouvons avec des problèmes de production ici », a déclaré hier le porte-parole de la GM, Nick Hall.

Et pour compléter le tableau des congédiements temporaires, 1800 travailleurs de l'usine de fourgonnettes de la société Chrysler du Canada à Windsor verront leur période de mise à pied de deux semaines commencée le 19 novembre prolongée d'une semaine au début de décembre.

Ils retourneront au travail le 10 décembre pour ensuite être de nouveau mis à pied durant les deux semaines suivantes avant de reprendre la production pour de bon le 2 janvier.

Toutes ces fermetures temporaires n'auront que de faibles répercussions pécuniaires sur les travailleurs, les conventions collectives des travailleurs canadiens de l'auto prévoyant que les employés mis à pied reçoivent jusqu'à 95 % de leur salaire en période de licenciement temporaire.

Aux États-Unis, entre-temps, les trois grands de l'auto ont annoncé que 38 800 employés seraient mis à pied temporairement à partir d'aujourd'hui, et ce, jusqu'à la fin de la deuxième semaine de décembre.

Des licenciements temporaires supplémentaires devraient être annoncés cinq à 10 jours avant leur entrée en vigueur, ont indiqué les officiels.

## Noranda promet un premier rapport environnemental pour l'an prochain

Claude Turcotte

PARLANT d'environnement devant le Canadian Club hier midi, David Kerr, président et chef de l'exploitation de Noranda, a annoncé deux nouvelles, une bonne et une mauvaise : la bonne, c'est que Noranda publiera son premier rapport environnemental en 1991; la mauvaise, c'est qu'on ne trouvera pas que de bonnes nouvelles dans ce rapport.

M. Kerr a prévenu tout le monde et surtout les environnementalistes qu'il ne pouvait pas promettre que Noranda allait réparer tous ses dommages environnementaux en une année. Dans cette allocution qui a porté entièrement sur le thème de l'environnement, le président de cette compagnie a fait un long plaidoyer en faveur de la concertation entre les gens de l'industrie et les autres, les gouvernements, les groupes de pression, les syndicats, en somme tout le monde. « Nous, dans l'industrie, nous avons besoin de votre compréhension, a-t-il expliqué. Nous avons besoin que vous compreniez la nature de nos entreprises, de nos technologies, de notre contexte économique ».

En revanche, M. Kerr pense que l'industrie ne doit pas hésiter à diffuser de l'information sur sa propre situation. « Moi qui suis comptable de formation, je m'étonne que les entreprises soient contraintes de communiquer tant de données financières et si peu de données environnementales », constate-t-il. Il avoue aussi qu'il y a trois ans à peine, au moment de son arrivée à la prési-

dence de Noranda, l'environnement était loin d'être une priorité, alors que « maintenant, nombreux sont les jours où l'environnement est une de ses priorités ».

M. Kerr fait valoir qu'il ne sert à rien de maintenir un climat de confrontation, où les uns accusent les autres. Il propose la concertation pour en arriver éventuellement « à un consensus à l'échelle mondiale », en faisant valoir qu'il y a un besoin croissant d'une convention internationale où les règlements concernant l'environnement seront les mêmes pour tous. Il s'étonne que tous ceux qui parlent d'environnement depuis quelques années n'aient pas encore réussi à s'asseoir à une même table, puisqu'il est « fort difficile d'arriver à un terrain d'entente si l'on ne se réunit jamais pour dialoguer ». Le rapprochement sur le plan international comme l'ont démontré les sociétés minières à Londres il y a quelques mois en décidant de créer une organisation qui s'occuperait de l'environnement globalement plutôt que de traiter chaque pays individuellement; c'était là d'ailleurs une suggestion du président du conseil de Minéraux Noranda.

En attendant cette harmonie mondiale, il reste tout de même des problèmes locaux, comme le reconnaît volontiers M. Kerr en prenant le cas de la fonderie de cuivre de Noranda à Rouyn-Noranda où des investissements de 160 millions \$ n'ont réussi qu'à diminuer de 50 % les émissions d'anhydride sulfureux par rapport à la pollution de 1980. Noranda veut réduire ces émissions d'une autre tran-

che de 20 % d'ici 1995, bien que M. Kerr croit qu'il restera toujours des émissions d'anhydride sulfureux; il se dit cependant incapable de prévoir quel sera ultimement le taux de pollution.

Les discours comme celui de M. Kerr hier midi laissent encore beaucoup de gens perplexes, en se demandant si la conversion des entreprises à la cause de l'environnement n'est tout simplement pas un exercice de marketing ou d'image de bon citoyen corporatif. M. Louis-Paul Allard, président de la Fondation québécoise en environnement, était l'un des invités à la table d'honneur du Canadian Club. On lui a demandé s'il n'avait pas le sentiment que le message de M. Kerr n'était somme toute qu'une tentative de récupération.

M. Allard soutient que les entreprises, qu'elles soient de bonne foi ou pas, se mettent dans une position où elles devront nécessairement passer à l'action, dès le moment où elles choisissent de parler en faveur de l'environnement. Il croit que les groupes de pression doivent continuer de sensibiliser la population, mais il se dit convaincu que la solution des problèmes environnementaux passe nécessairement par la concertation, puisqu'il faut un effort de tout le monde pour en arriver à moins de pollution. Il donne l'exemple des huiles usées que de très nombreuses personnes rejettent dans l'environnement, à tel point que dans une seule année au Québec, on déverse autant d'huiles usées que ne l'a fait l'Exxon Valdez sur la côte de l'Alaska.

## Le géant japonais Matsushita offre 6 milliards pour MCA

TOKYO (AFP) — Le géant japonais Matsushita Electric Industrial, leader mondial de l'électronique grand public, a annoncé hier à Osaka sa proposition de rachat de la société américaine MCA (cinéma, disques, télévision) pour environ 6 milliards \$ US, rapportent les agences Jiji et Kyodo.

Après deux mois de négociations les deux groupes se sont entendus dans la nuit de dimanche à lundi aux

États-Unis pour que Matsushita lance son offre à un prix de 66 \$ US par action MCA, précise Jiji. Il s'agit du plus important rachat d'une firme américaine par une japonaise.

Matsushita ne prend pas seulement pied au cœur d'Hollywood : il se positionne pour la bataille de la télévision haute-définition et le gigantesque marché de l'audio-visuel, selon les observateurs.

Négocié depuis plusieurs mois, le rachat de MCA par Matsushita n'a pas causé de surprise aux États-Unis, mais les analystes financiers et les observateurs du monde économique se déclarent impressionnés, hier, par les risques pris par le géant industriel japonais.

Risque politique d'abord : à 6,06 milliards \$ US, le rachat de MCA est le plus important investissement japonais jamais réalisé aux États-Unis, devant le rachat de Columbia Pictures par Sony (5 milliards \$ US) ou de Firestone par Bridgestone Corp. (2,6 milliards \$ US).

Hollywood et le cinéma constituent un symbole au moins aussi puissant de l'identité américaine que le Rockefeller Center, dont le rachat en novembre 1989 pour 848 millions \$ US par Mitsubishi, après celui de Columbia par Sony, avait déclenché des mouvements d'opinion publique contre le « bradage » de l'Amérique. Sony (Columbia Pictures) et Matsushita détiendront à eux seuls 25 % du marché cinématographique américain.

Risques financiers ensuite : l'industrie cinématographique, d'une instabilité chronique, est un domaine peu familier pour Matsushita. Enfin, contrairement à Sony, qui a soigné son image américanisée aux États-Unis, le géant industriel Matsushita est resté totalement japonais, ce qui rend plus difficile le maniement d'un



Après le Rockefeller Center et Columbia Pictures, un autre symbole de la culture américaine, Universal Studios, tombe aux mains d'intérêts japonais.

outil cinématographique typiquement américain.

Mais c'est moins le puissant outil hollywoodien de modelage de l'opinion publique ou le pactole financier lié à des vedettes comme Michael Jackson (CBS-Sony) et Elton Jones (MCA-Matsushita) que la maîtrise de la distribution du secteur des

spectacles qui motivent les investisseurs japonais, assurent les observateurs.

Géant de l'électronique (Panasonic, Quasar, Technics, etc) fabricant tout ce qui fixe ou reproduit l'image (caméras, appareils de projection, cassettes vidéo, télévisions, etc) et le sop (disques, cassettes, magnétopho-

nes, hi-fi, etc) Matsushita a tout intérêt à contrôler la production artistique... pour la fixer à sa norme.

Si la stratégie laisse bien des observateurs dubitatifs aux États-Unis, l'enjeu est clair pour tout le monde en ce qui concerne la télévision haute définition.

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1662.96 + 1.96
TSE-300	3127.58 + 9.16
Dow Jones	2532.92 + 5.69
Dollar canadien (US Cents)	86.13 - .06
Or (New York-US\$)	386.10 + 2.40

(PC)

# LA VIE ÉCONOMIQUE

## Les ventes de champagne ont augmenté de 12 % l'an dernier

REIMS (AFP) — L'année 1989 a été une très bonne année pour les maisons de champagne françaises qui ont vu leurs ventes et leur rentabilité continuer à progresser, grâce notamment à une récolte très satisfaisante, indique la Banque de France

dans une étude publiée à Reims, la capitale du champagne, dans le nord-est de la France.

La banque se demande toutefois si 1989 ne marque pas « la fin d'une époque dorée ». Elle note en effet que « les difficultés s'amorcellent », dues notamment au renchérissement de la matière première et aux problèmes d'approvisionnement.

L'étude, qui porte sur 72 maisons, indique que le chiffre d'affaires moyen a augmenté de 12,4 % en 1989. Les ventes ont continué à progresser, mais à un rythme moins soutenu qu'en 1988 : 4,8 % contre 8,9 %. La France est restée le premier marché avec 62 % des ventes, tandis qu'à l'étranger seuls les États-Unis ont vu leurs ventes baisser (5,7 %).

Le premier groupe reste de loin celui de LVMH (Louis Vuitton Moët Hennessy) qui, avec les marques Moët et Chandon, Mercier, Henriot, Canard-Duchêne, Veuve Cliquot et Ruinart, a totalisé un chiffre d'affaires champagne de 3,7 milliards de FF (855 millions \$ US). Suivent Seagram (Mumm, Perrier-Jouët) avec 1,1 milliard de FF et BSN (Pommery, Lanson) avec 955 millions de FF.

## Le GATT : des enjeux aussi importants que le libre-échange avec les États-Unis

Michel Van de Walle  
de la Presse Canadienne

EN CERTAINS domaines, les négociations multilatérales du GATT auront plus d'impact au Canada que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Cet accord avait pourtant provoqué de douloureux débats, divisé le pays, opposé patrons et syndicats, le Québec et le Canada anglais, inspiré des déclarations émotives chez les représentants des divers partis politiques, en pleine campagne électorale de 1988.

Mais le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) n'a généralement provoqué ici que bâillements et mimiques incrédules. Sauf, ou à peu près, chez les agriculteurs qui ont régulièrement élevé le ton et même manifesté, sur la Colonne parlementaire à Ottawa, pour établir clairement leurs revendications.

Non seulement parce que l'agriculture est l'enjeu central des négociations du GATT, mais aussi parce

que l'Accord de libre-échange canado-américain avait pratiquement laissé un blanc au chapitre du commerce agricole avec inscrit en diagonale : attendre les conclusions du GATT. Idem d'ailleurs pour la définition des subventions, de l'accès aux contrats gouvernementaux, etc.

### Un cheval de Troie ?

L'enjeu, pour le Canada et plus particulièrement le Québec, est loin d'être négligeable en agriculture : si l'on ne peut avaliser les visions apocalyptiques de milliers de fermes en voie d'effondrement, on ne peut tenir pour quantités marginales les centaines de millions de subventions et d'échanges commerciaux qui sont en jeu. C'est la même chose pour les autres secteurs laissés en blanc dans l'accord de libre-échange.

Dans ce domaine, le GATT peut servir de cheval de Troie pour les Américains qui veulent pénétrer certains domaines agricoles « protégés », comme les produits laitiers. Il peut en contre-partie aider les producteurs canadiens de porc à vendre plus aisément leurs produits aux États-Unis, en leur évitant l'imposition de droits compensateurs, comme c'est actuellement le cas.

La définition de ce qu'est une subvention est au cœur du débat. Depuis le milieu des années 80, les États-Unis et le communautarisme européenne se livrent une guerre ruineuse pour écarter leurs produits alimentaires. Une guerre qui coûte annuellement 300 milliards \$ en soutiens financiers de tout ordre.

Parce que cela fait chuter les prix mondiaux, le Canada a dû lui aussi y participer en injectant des milliards pour soutenir les revenus des producteurs céréaliers de l'Ouest. Le gouvernement Mulroney voudrait bien faire cette économie, d'où sa proposition d'éliminer complètement les subventions aux exportations.

Ce faisant, toutefois, les producteurs agricoles québécois craignent que ne soient broyés du même coup dans le colimateur des « éliminations de subventions » les mécanismes de gestion de l'offre qui garantissent la stabilité du marché dans les domaines du lait, de la volaille et des oeufs. C'est plus de 14 000 producteurs laitiers qui sont en cause.

Le Canada réclame une clarification d'un article du GATT, le XI, qui permet d'élever des barrières aux importations de produits laitiers étrangers. Les États-Unis ont justement utilisé le GATT pour « réprimander » le Canada au sujet des quotas imposés aux importations de yogourt et de crème glacée. Le Canada fait valoir que ces produits peuvent faire l'objet de quotas. Les Américains veulent plus simplement abolir l'article en question.

### Le textile inquiète

L'autre grand sujet pour le Québec, c'est le textile, indiquait lors d'une récente entrevue le ministre québécois des Affaires internationales, John Ciaccia. Incidemment, le ministre sera présent à Bruxelles la semaine prochaine, faisant partie de la délégation officielle canadienne. Elle est dirigée par le ministre fédéral du Commerce extérieur, John Crosbie.

Le Québec n'a pas de droit de parole, n'étant pas considéré comme un état membre du GATT. Mais M. Ciaccia veut exercer un lobby actif auprès de son collègue d'Ottawa et faire valoir les intérêts du Québec.

Le textile, donc, parce qu'un peu plus de 100 000 emplois au Québec sont dans ce secteur industriel, en incluant bien sûr le vêtement. À Montréal, c'est 55 000 emplois, occupés par une main-d'œuvre immigrante et sous-payée.

Le textile est exclu du GATT depuis les années 70 et son commerce est régi par l'Arrangement multilatéral. Cet accord parallèle a permis aux pays industrialisés d'imposer des quotas aux importations des pays en voie de développement, allant ainsi à l'encontre de l'esprit du GATT. Les pressions sont maintenant fortes pour que ces barrières se lèvent, d'autant plus qu'elles stimulent les industries manufacturières des pays du tiers-monde.

Mais l'industrie québécoise est « vulnérable », signale Pierre S. Pettigrew, vice-président de Samson, Bélair-Deloitte & Touche International. Plusieurs entreprises ne pourraient supporter la concurrence des asiatiques. D'où les demandes des entreprises et des syndicats d'ouvrir les yeux au Québec pour un long calen-

drier d'implantation (15 ans) associé à des mesures de recyclage de la main-d'œuvre. Inéluctablement, des milliers d'emplois disparaîtront au cours des prochaines années.

Troisième secteur important pour le Québec, estime Pierre Pettigrew : les services. Pour la première fois, ils seraient intégrés au GATT qui, à ce jour, avait limité ses ententes aux biens. On parle ici des institutions financières, des télécommunications, des transports, etc. Le commerce mondial des services est évalué à 650 milliards \$.

Le sujet est d'intérêt pour le Québec parce que plusieurs de ses grandes sociétés sont justement des entreprises de services : firmes d'ingénieurs-conseils, entreprises d'informatique, sociétés du domaine des communications et de l'aéronautique. Ce secteur est « sensible » parce qu'il touche aux souverainetés nationales : droit d'établissement des entreprises, immigration, etc. C'est aussi l'accès aux marchés gouvernementaux. En Europe, comme à la Baie James.

Enfin, le Canada s'est distingué en proposant la mise sur pied d'un organisme qui détiendrait de réels pouvoirs et verrait à l'application des ententes du GATT. Pierre Pettigrew trouve un peu « ironique » cette proposition canadienne, constatant qu'il s'agit d'une volte-face en regard du discours du gouvernement Mulroney en 1988, qui ne jurait que par le bilatéralisme (avec les États-Unis). Mais le GATT ne sera jamais plus fort que les muscles que voudront bien lui donner ses membres. On verra la semaine prochaine sur quels écueils cette volonté d'avoir un GATT plus musclé s'échouera.

## L'opposition prévoit un déficit fédéral de 35 milliards

OTTAWA (PC) — L'opposition a vivement critiqué les nouvelles estimations budgétaires déposées vendredi par le président du Conseil du Trésor, M. Gilles Loiseleur, en prédisant que le déficit pourrait grimper jusqu'à 35 milliards \$.

Libéraux et néo-démocrates ont aussi accusé le gouvernement de dissimuler le coût réel de la mise sur pied de la TPS dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier, si cette mesure reçoit l'approbation du Sénat.

Le chef de l'opposition libérale, M. Herb Gray, a souligné qu'après avoir indiqué le mois dernier qu'il en coûterait 260 millions \$ pour mettre sur pied la TPS, les estimations budgétaires montrent maintenant qu'il en coûtera 365 millions \$.

« Pourquoi le gouvernement n'admet-il pas qu'il n'a aucune idée du coût réel de cette taxe injuste et pourquoi ne supprime-t-il pas cette taxe dont personne ne veut ? », a-t-il lancé au cours de la période des questions, sur un ton incrédule.

Le ministre du Revenu national Otto Jelinek a répliqué que M. Gray mêlait des pommes et des oranges et que le coût de la mise sur pied de cette taxe s'élevait à 257 millions \$, en deçà du 260 millions \$ projeté. À cela, a-t-il précisé, il fallait ajouter 108 millions \$ pour l'envoi aux Canadiens à faible revenu des chèques de crédit pour la taxe de vente.

M. Gray a répondu que cette dépense de 108 millions \$ ne serait pas nécessaire si le gouvernement retirait la TPS et que les libéraux, eux, n'avaient jamais osé imposer une taxe sur les gâteaux, les coupes de cheveux et le maïs soufflé.

Le gouvernement a déposé la semaine dernière un budget de dépenses supplémentaires de 4,8 milliards \$, dont 2,5 milliards \$ serviront à payer les intérêts de la dette nationale. Selon M. Loiseleur, le déficit ne devrait pas augmenter en bout de ligne puisque le gouvernement ira piger dans ses réserves, notamment pour financer la mise sur pied de la TPS, et que des revenus supplémentaires devraient équilibrer le budget.

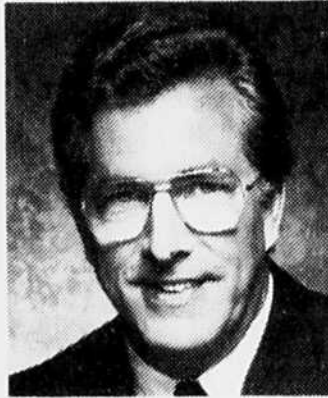
Or, M. Gray a précisé aux journalistes que les explications partielles du gouvernement prouvaient que celui-ci ne savait pas gérer les finances de l'État.

De son côté, le critique néo-démocrate Lorne Nystrom a déclaré que le gouvernement ne disait pas toute la vérité au sujet du coût réel de la mise en vigueur de la TPS et que d'autres frais d'administration pourraient alourdir la note finale. Quant au déficit, il prévoit qu'il pourrait s'élever bien au-delà de la somme de 30 milliards \$.

« M. Wilson a émis un bilan révisé en septembre en disant que le service de la dette nationale serait plus élevé que prévu, mais je crois que ce bilan n'est pas juste et que le déficit sera encore plus élevé qu'il l'a dit. J'estime qu'il pourrait atteindre 30 milliards \$, peut-être même 35 milliards \$ ».

Le 17 septembre, le ministre des Finances Michael Wilson avait soumis un nouveau bilan en précisant qu'en raison des taux d'intérêt élevés, une somme d'environ 1 à 1,5 milliard \$ s'ajouterait au déficit prévu de 28,5 milliards \$. Il avait dit souhaiter maintenir le déficit en deçà de 30 milliards \$.

### CORPORATION DU GROUPE LA LAURENTIENNE



M. Jacques A. Drouin

Le Groupe La Laurentienne annonce la nomination de M. Jacques A. Drouin au titre de président du conseil de la Corporation du Groupe La Laurentienne. Il succède au sénateur Claude Castonguay qui occupait ce poste depuis avril 1986.

M. Drouin demeure président et chef de la direction de la Corporation du Groupe La Laurentienne, poste qu'il occupe depuis novembre 1989, s'étant joint au Groupe en 1983 à titre de chef de la direction de la Laurentienne Générale, Compagnie d'Assurance inc.

M. Drouin est ingénieur diplômé de l'École Polytechnique. Il détient un Baccalauréat en Sciences Administratives de l'Université de Montréal et un MBA de l'Université McGill.

Le Groupe La Laurentienne oeuvre dans les secteurs de l'assurance de personnes et de la gestion de fonds, de l'assurance de dommages et des services bancaires. Il est présent sur le marché canadien et, sur le plan international, principalement au Royaume-Uni et aux États-Unis.



### AVIS PUBLIC ÉLECTION SCOLAIRE GÉNÉRALE 18 NOVEMBRE 1990

PRENEZ AVIS que suite à la tenue du scrutin du 18 novembre 1990, les candidats suivants ont été élus au poste de commissaire dans les différentes circonscriptions de La Commission scolaire Sainte-Croix.

- |   |   |
|---|---|
| Circonscription # 1 Judith LORTIE HINSE | Circonscription # 10 Marc SABOURIN            |
| Circonscription # 2 Linda TREMBLAY      | Circonscription # 11 Diane LALONDE            |
| Circonscription # 3 Gilles ÉMOND        | Circonscription # 12 Suzanne LALONDE          |
| Circonscription # 4 Jean-Paul BRAUN     | Circonscription # 13 Thérèse LEBROCK LALONDE  |
| Circonscription # 5 Yvon P. DARSIGNY    | Circonscription # 14 Lucienne DOLLE           |
| Circonscription # 6 Manon BEAUDOIN      | Circonscription # 15 Madeleine BENOIT GOUGEON |
| Circonscription # 7 Nicole PICHETTE     | Circonscription # 16 Diane BESNER             |
| Circonscription # 8 Yvette BIONDI       | Circonscription # 17 Wendell LEITNER          |
| Circonscription # 9 Faye GENNAOUI       | Circonscription # 18 Chantal GAGNON           |
| Circonscription # 19 Edward Kamel       |   |

Donné à Saint-Laurent, ce 27e jour de novembre 1990.

Pierre Grou,  
président d'élection

### Une invitation de votre comité-conseil d'arrondissement

#### Ville de Montréal

##### Comité-conseil de l'arrondissement Ville-Marie

Invitation à participer Assemblée du 5 décembre 1990, 19 h Hôtel de Ville Salle du Conseil 275, rue Notre-Dame Est (Métro : Champ-de-Mars)

À cette occasion, vous pourrez rencontrer vos conseillers et conseillères pour discuter des projets prévus dans votre arrondissement et poser des questions sur les sujets qui vous préoccupent.

Vous pourrez également présenter des requêtes et les expliquer à condition de vous inscrire au préalable au Bureau ACCÈS MONTREAL Centre, 275, rue Notre-Dame Est, au plus tard le vendredi 30 novembre 1990, en indiquant le sujet de votre intervention.

##### À l'ordre du jour

- Suivi des affaires découlant des assemblées antérieures;
- Période de questions du public;
- Période d'information par les membres du comité-conseil;
- Objets soumis par le Comité exécutif pour avis et recommandations, soit :
  - 1.1 Autorisation d'aménager et d'exploiter des parcs de stationnement aux endroits suivants :
    - a) angle sud-ouest de l'avenue Viger et de la rue Saint-Alexandre (12 mois) (district électoral de Peter McGill);
    - b) côté est de la rue University, entre les rues Saint-Jacques et Notre-Dame (18 mois) (district électoral de Pointe Saint-Charles);

- Période de requêtes et d'échange avec les citoyens et citoyennes.

Il est à noter que si l'assemblée doit être ajournée, la prochaine séance aura lieu le jeudi 6 décembre 1990, à 14 h, au même endroit.

##### Renseignements :

Bureau ACCÈS MONTREAL Centre 872-6395 ou 872-6396

### Une invitation de votre comité-conseil d'arrondissement

#### Ville de Montréal

##### Comité-conseil de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Invitation à participer Assemblée du 3 décembre 1990, 19 h Centre Monkland 4410, avenue West Hill

À cette occasion, vous pourrez rencontrer vos conseillers et conseillères pour discuter des projets prévus dans votre arrondissement et poser des questions sur les sujets qui vous préoccupent.

Vous pourrez également présenter des requêtes et les expliquer à condition de vous inscrire au préalable au Bureau ACCÈS MONTREAL Notre-Dame-de-Grâce, 5814, rue Sherbrooke Ouest, ou au Bureau ACCÈS MONTREAL Côte-des-Neiges, 5885, chemin de la Côte-des-Neiges, au plus tard le vendredi 30 novembre 1990, en indiquant le sujet de votre intervention.

##### À l'ordre du jour

- Suivi des affaires découlant des assemblées antérieures;
- Période de questions du public;
- Période d'information par les membres du comité-conseil;
- Objets soumis par le Comité exécutif pour avis et recommandation, soit :
  - 4.1 Autorisation d'aménager et d'exploiter un parc de stationnement sur un emplacement situé sur le côté ouest de la rue Addington, entre la rue Sherbrooke et le boulevard de Maisonneuve (district électoral de Décarie);

- Période de requête et d'échange avec les citoyens et citoyennes.

Il est à noter que si l'assemblée doit être ajournée, la prochaine séance aura lieu le mardi 4 décembre 1990, à 12 h, au même endroit.

##### Votre comité-conseil d'arrondissement :

Abe Limonchik district de Côte-des-Neiges  
Hubert Simard district de Darlington  
Sam Boskey district de Décarie  
Sharon Leslie district de Loyola  
Michael Fainstat district de Notre-Dame-de-Grâce  
Marvin Rotrand district de Snowdon  
Saulie Zajdel district de Victoria

##### Renseignements :

Bureau ACCÈS MONTREAL Notre-Dame-de-Grâce 872-6731 ou 872-6732  
Bureau ACCÈS MONTREAL Côte-des-Neiges 872-6403 ou 872-6432

## L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## Projet d'ultimatum pour le recours à la force contre l'Irak

Gorbatchev hausse le ton et prévient Tariq Aziz que le sort de l'Irak est entre les mains de Saddam Hussein

d'après Reuter et AFP

NICOSIE — Les États-Unis ont présenté hier un projet de résolution autorisant le recours à la force contre l'Irak s'il ne se retire pas du Koweït d'ici au 1er janvier.

Le texte, distribué à tous les membres du Conseil de sécurité des Nations unies, dit que les États membres doivent « utiliser tous les moyens nécessaires pour maintenir et mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité » adoptées en sanction à l'occupation du Koweït par l'Irak, le 2 août.

Des responsables américains ont précisé que des divergences subsistaient sur le problème de l'ultimatum. Certains membres du Conseil ne veulent pas d'ultimatum du tout et Moscou préférerait la date du 15 janvier à celle du 1er janvier proposée par Washington, ont-ils rapporté.

L'Irak a parallèlement continué sa politique de libération des étrangers au compte-gouttes en laissant partir trois Américains et en autorisant le départ de tous les Suédois.

Moscou a menacé pour sa part de durcir sa position si Bagdad continuait de freiner le rapatriement des plus de 3000 Soviétiques encore bloqués en Irak.

Mikhaïl Gorbatchev a lancé hier un appel pressant au président irakien Saddam Hussein, lui rappelant que « le destin de l'Irak se trouve entre ses mains, et que le temps presse », a indiqué hier soir l'agence TASS.

Le président soviétique a formulé cette mise en garde lors de sa rencontre en fin d'après-midi avec le ministre irakien des Affaires étrangères Tarek Aziz, a ajouté l'agence officielle soviétique. L'agence précise que la visite de M. Aziz à Moscou s'est effectuée à la demande de l'URSS, qui souhaitait cette rencontre avant la réunion jeudi du Conseil

de Sécurité des Nations unies.

Au cours de l'entretien, M. Gorbatchev a parlé au dirigeant irakien de « l'esprit de Paris », où vient de se tenir la conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Il a souligné que la position des pays membres de la CSCE devenait « plus dure » en raison du refus irakien de prendre en considération l'opinion de la Communauté internationale et les exigences de l'Organisation des Nations unies.

Il a été dit fermement à Tarek Aziz que si l'Irak veut le règlement de tous les problèmes de la région et cherche à éviter le pire, « il doit commencer par déclarer ouvertement que ses troupes vont quitter le Koweït, le prouver par des actes, libérer tous les otages et plus généralement n'empêcher personne de quitter le pays », poursuit TASS, rapportant l'entretien.

Un porte-parole soviétique a précisé que la visite de M. Aziz était due à une initiative de Moscou qui a jugé « utile de discuter directement (avec l'Irak) avant le départ demain pour New York de M. Chevardnadze ».

Le ministre saoudien des Affaires étrangères, le prince Saoud al-Faycal, est quant à lui attendu aujourd'hui dans la capitale soviétique.

La convocation du Conseil de sécurité déplaît à la Libye qui, par la voix de son ambassadeur à Damas, parle de « réunion de guerre » et propose à la place une autre réunion du Conseil, à Genève. L'ambassadeur de Libye au Pakistan a déclaré pour sa part que son pays soutiendrait l'Irak contre les États-Unis en cas de guerre dans le Golfe.

Des responsables américains qui ont requis l'anonymat ont indiqué que les États-Unis s'efforceront de faire figurer dans la résolution un ultimatum au premier janvier, tout en laissant entendre qu'ils pourraient faire preuve de souplesse sur la date.

Selon ces sources, la délégation américaine à l'ONU a commencé à faire circuler le projet.

Un tel ultimatum, notent les observateurs, signifierait qu'il n'y aurait en tout état de cause pas d'attaque contre l'Irak avant cette date.

Le conseiller du président George Bush pour la sécurité nationale, M. Brent Scowcroft, a indiqué dimanche que les termes du projet de résolution faisaient encore l'objet de négociations, mais que celui-ci prévoyait implicitement la possibilité du recours à la force.

Les États-Unis assurent la présidence du Conseil jusqu'à la fin du mois et entendent aboutir avant que la succession ne soit prise pour le mois de décembre par le Yémen, proche de l'Irak, et qui a déjà indiqué qu'il voterait contre la résolution.

Washington estime que ni l'URSS ni la Chine n'opposent leur veto à une résolution très soigneusement rédigée. Ils peuvent compter sur l'appui des autres membres permanents du Conseil de Sécurité.

Le secrétaire au Foreign Office Douglas Hurd, candidat à la succession de Mme Margaret Thatcher, a estimé que l'adoption d'une résolution autorisant l'usage de la force contre Bagdad constituerait « l'apogée des pressions pacifiques ». Il est « absolument clair » pour lui que le premier janvier ne marquerait pas « la date d'une action militaire, mais la date à partir de laquelle les États membres seraient autorisés à commencer une action militaire ».

L'Irak a déjà annoncé qu'il ne serait « pas concerné » par une telle résolution qui n'aurait aucun effet sur sa détermination à défendre « ses droits » au Koweït.

Le premier ministre israélien Yitzhak Shamir a déclaré hier à Jérusalem que « le jour viendra où on devra faire quelque chose contre la dictature de Saddam Hussein, contre

leur meurtrier ».

L'Irak, de son côté, a menacé de « porter plainte » contre les États-Unis et d'autres pays de la coalition anti-irakienne au cas où une seule personne, enfant ou adulte, décèderait en Irak du fait des pénuries dues à l'embargo.

Bagdad continue pendant ce temps à libérer des otages par petits groupes, au gré de son bon vouloir. Le Parlement irakien a décidé, sur proposition de M. Saddam Hussein, de laisser partir les quelque 58 Suédois retenus en Irak et la date du départ de quelque 70 Italiens, dont Bagdad a décidé la libération, devait être

fixée dans les prochaines heures.

Quelque 3700 occidentaux, en majorité britanniques et américains se trouvent toujours en Irak et au Koweït.

Par ailleurs, le chargement des renforts dont Londres a décidé l'envoi dans le Golfe a commencé pendant le week-end. On indiquait enfin à Paris que la France livrait des pièces détachées et non des armes au gouvernement en exil du Koweït. Un quotidien régional avait affirmé que Paris lui fournissait des missiles.

L'armée américaine a par ailleurs rappelé hier 10 567 réservistes, portant à environ 93 400 le nombre de

soldats rappelés depuis août en service actif à cause de la crise du Golfe.

Deux brigades de la Garde nationale comptant chacune 4000 hommes figurent parmi les dernières unités appelées.

Ces réservistes pourraient figurer parmi les 150 000 soldats que le président George Bush a décidé d'envoyer en renfort dans le Golfe dans les mois à venir, ont déclaré des responsables de la Défense.

Une grande partie des réservistes déjà rappelés comptent parmi les 230 000 soldats américains envoyés dans le Golfe.



Avant de s'entretenir avec M. Gorbatchev, le ministre des Affaires étrangères de l'Irak, Tariq Aziz, a rencontré son homologue soviétique, Edouard Chevardnadze (à droite), qui l'a pressé de se rendre aux demandes de l'ONU et de libérer les quelque 1000 ressortissants soviétiques encore retenus en Irak.

## Le texte de la résolution américaine

NATIONS UNIES (Reuter) — Voici le texte du projet de résolution présenté hier par les États-Unis aux quatre autres membres du Conseil de sécurité des Nations unies autorisant le recours à la force pour obtenir le retrait de l'Irak du Koweït.

Ce texte est toujours sujet à négociations et peut faire l'objet d'amendements:

Le Conseil de sécurité, Rappelant et réaffirmant ses résolutions 660 (1990), 661 (1990), 662 (1990), 664 (1990), 665 (1990), 666 (1990), 667 (1990), 669 (1990), 670 (1990) et 674 (1990),

Notant que, en dépit de tous les efforts des Nations unies, l'Irak refuse

de se plier à son obligation de respecter la résolution 660 (1990) et les résolutions suivantes, au mépris flagrant du Conseil,

Soucieux de ses devoirs et de ses responsabilités fixés par la Charte des Nations unies pour le maintien et la protection de la paix et de la sécurité internationales,

Déterminé à assurer l'application complète de ses décisions,

Agissant conformément au chapitre VII de la Charte des Nations unies,

1. Autorise les États membres à coopérer avec le gouvernement du Koweït, à moins que l'Irak, le 1er janvier 1991 ou avant n'applique dans

leur intégralité les résolutions précédentes, pour recourir à tous les moyens nécessaires afin de maintenir et de mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité adoptées en réaction à l'invasion et à l'occupation du Koweït par l'Irak, et pour rétablir la paix internationale et la sécurité dans la région;

2. Demande à tous les États de fournir le soutien approprié aux actions entreprises conformément au paragraphe 1 de cette résolution;

3. Demande aux États concernés de tenir le Conseil régulièrement informé de l'évolution des actions entreprises conformément aux paragraphes 1 et 2 de cette résolution.

## Nouvelle flambée de violence en Afrique du Sud: 19 morts

JOHANNESBURG (AFP) — Dix-neuf Noirs ont été tués en fin de semaine en Afrique du sud au cours d'une nouvelle flambée de violence, alors que cinq enfants et un nombre indéterminé de membres du Syndicat des mineurs noirs auraient été blessés lors de deux agressions apparemment commises par des militants d'extrême-droite.

Neuf personnes sont mortes vendredi soir dans la province du Natal (sud-est) lorsqu'une pluie de balles s'est abattue sur les deux véhicules dans lesquels elles circulaient, a précisé la police hier. Les victimes sont sept hommes, une femme et un bébé de huit mois. Quatre autres passagers ont été blessés.

Selon le porte-parole de la police, cette fusillade serait la conséquence de la lutte entre deux factions noires rivales. On ignorait si elle avait un rapport avec la lutte que se livrent depuis plusieurs années dans cette région sympathisants du Congrès national africain (ANC) et du mouvement zoulou Inkatha.

Sur les dix autres victimes du

week-end, l'une a été tuée par la police, qui, selon un communiqué officiel, a tiré du petit plomb pour disperser des manifestants qui bombardaient un baraquement pour travailleurs migrants à Jouberton, à environ 200 km au sud-ouest de Johannesburg. Les neuf autres victimes semblent avoir été tuées lors de règlements de compte entre Noirs.

Par ailleurs, l'extrême-droite afrikaner faisait figure d'accusée hier après deux incidents raciaux survenus samedi et dimanche dans deux villes ultra-conservatrices.

À Louis Trichardt (nord-est, près de la frontière du Zimbabwe) 200 à 400 écoliers noirs ont été attaqués samedi dans un jardin public par une trentaine d'hommes vêtus de tenues kaki, selon des témoins. Les assaillants auraient déclaré aux enfants que le parc « n'appartient pas aux Noirs ». Tous les lieux publics dépendant des municipalités sont officiellement ouverts à tous depuis le 15 octobre. Cette réforme a toutefois été très mal reçue dans les régions les plus conservatrices.

Selon un porte-parole de la police, qui a confirmé l'incident, le nombre exact des blessés n'avait pas encore pu être établi, tous les enfants étant repartis vers le bantoustan voisin du Venda, d'où ils venaient. Ce porte-parole a indiqué qu'avant de passer à l'action, les assaillants avaient affirmé appartenir à un mystérieux Bureau de protection des Blancs jusque-là inconnu.

La municipalité de Louis Trichardt, contrôlée par le Parti conservateur (CP, opposition officielle d'extrême-droite), a immédiatement condamné l'incident, alors que la police annonçait des arrestations imminentes.

Par ailleurs, le Syndicat des mineurs noirs (NUM) a affirmé que « plusieurs » de ses membres avaient été blessés à Welkom (centre) lors que des militants présumés du Mouvement de défense afrikaner (AWB) ont attaqué dimanche 400 mineurs qui assistaient à une réunion publique. Un porte-parole de la police de Welkom a déclaré ne disposer d'aucun détail.

## Les milices se chamaillent à Beyrouth

BEYROUTH (AFP) — La milice chrétienne des Forces Libanaises (FL de Samir Geagea) a marqué une pause hier dans le retrait de son arsenal de Beyrouth-Est et accusé d'autres milices de ne pas avoir évacué leurs armes de la capitale et de ses environs.

Les FL — la plus puissante milice du Liban — n'ont procédé hier à aucun transfert de matériel militaire dans le cadre de l'évacuation de leur fief d'Achrafiyé entamée samedi. « Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de retrait militaire de certaines régions de la montagne, ni d'évacuation d'armes lourdes de la banlieue », a affirmé un communiqué de la milice chrétienne.

Le bureau d'information du ministère de la Défense a indiqué à l'AFP: « Nous n'effectuons aucun contrôle sur le retrait des armes, mais une fois l'armée dans le Grand Beyrouth, elle saisira toutes les armes trouvées ». Il a précisé que « le moment du déploiement de l'armée sera fixé dans les 48 heures ».

La montagne au sud-est de Bey-

routh est contrôlée par le Parti socialiste progressiste (PSP) du chef druze Walid Joublatt et les deux milices chiites rivales, Amal (pro-syrien) et le Hezbollah (pro-iranien), sont présentes dans la banlieue sud. Ces trois formations avaient annoncé il y a dix jours le retrait de leurs armements des secteurs sous leur contrôle.

Le gouvernement a exigé des milices le retrait de leur arsenal du Grand Beyrouth — une région de 350 km carrés incluant la capitale et ses environs — dont l'armée libanaise épaulée par des unités syriennes doit prendre le contrôle.

Les FL ont assuré qu'elles achèveront leur retrait « dans les prochaines heures, mais la légalité doit être mandatée sérieusement aux autres milices d'évacuer leurs armes du Grand Beyrouth ».

Depuis samedi, deux convois transportant cinq cents tonnes de munitions selon les FL, ont quitté Achrafiyé, dernier secteur du grand Beyrouth où l'armée n'est pas présente. Hier, une vingtaine de ca-

mions chargés de munitions attendaient alignés devant le QG de la milice, à la Quarantaine, près du port de Beyrouth, a-t-on constaté. Des miliciens installaient des matelas à même le sol pour passer la nuit et déclaraient s'attendre à être rejoints par d'autres véhicules pour former mardi un « grand convoi ».

Ce qui a été évacué jusqu'à présent par les FL — quelque 70 camions — provenait d'une seule caserne d'Achrafiyé, a encore indiqué un officier de la milice. Selon une source du PSP, la milice druze « a retiré ses armes lourdes du Grand Beyrouth bien avant l'expiration du délai fixé par le gouvernement » au 19 novembre. « Les FL veulent justifier leur retard et gardent un important stock d'armes cachées à Achrafiyé », a ajouté cette source.

Un porte-parole du Hezbollah a pour sa part affirmé: « Nous avons accompli tout ce qui nous a été demandé dans le cadre de la formation du Grand Beyrouth », reprochant au gouvernement de « se soumettre au chantage des FL ».

## Plus de 500 000 grévistes réclament la démission du gouvernement bulgare

SOFIA (AFP) — Plus de 500 000 personnes, selon le syndicat indépendant Podkrepa, ont participé hier dans toute la Bulgarie à la première journée de grève générale illimitée déclenchée par ce syndicat, qui a notamment affecté les transports en commun à Sofia, de nombreuses entreprises et des écoles.

Par cette grève, Podkrepa, soutenu par le rassemblement d'opposition Union des forces démocratiques (UFD), veut forcer le gouvernement socialiste (PSB, ex-communiste du premier ministre Andreï Loukanov) à démissionner, accusé d'être incapable de sortir le pays de la grave crise économique et politique qu'il traverse.

Le président de la République, Jello Jeleu, a mis en garde, hier, contre le « danger » qui menace la paix civile et a rencontré le même jour séparément les responsables du PSB, de l'UFD et du Parti agrarien. Une rencontre des représentants des principales forces politiques aura lieu aujourd'hui à la présidence pour

adopter une déclaration commune visant à calmer la tension croissante dans le pays.

La direction de l'UFD et son groupe parlementaire se réunissent ce matin pour décider dans quelles conditions le parlement pourrait reprendre le travail. L'UFD a quitté « provisoirement » l'assemblée à la suite du rejet, vendredi, de la motion de censure contre le gouvernement de M. Loukanov.

Selon des sources proches de l'opposition, l'UFD demanderait des élections législatives anticipées à en même temps que les élections municipales à la fin de l'hiver.

Selon M. Mikhaïl Nedeltchev, porte-parole de l'UFD, l'opposition était en train de former un gouvernement fantôme et le président de l'UFD, M. Petar Beron, un zoologiste de 50 ans, est le candidat au poste de premier ministre.

Depuis les élections parlementaires en juin dernier, le PSB cherche à former un gouvernement de coalition. L'UFD serait d'accord à condi-

tion de désigner le premier ministre et d'occuper les postes-clés.

La grève politique hier a sérieusement entravé les transports en commun à Sofia. Selon le comité de grève, le plus grand combinat pétrochimique en Bulgarie situé à Bourgas, sur la mer Noire, a arrêté le travail pendant deux heures hier et menace de déclarer une grève à durée illimitée. La ville de Blagoevgrad (plus de 100 000 habitants, au sud de Sofia) a été privée d'électricité à cause de la grève.

Une partie du personnel de la télévision et de l'agence de presse bulgare BTA suit la grève. Des militants des anciens syndicats officiels, transformés en syndicats indépendants, ont cessé le travail contrairement à la position officielle de leur centrale de ne pas appeler à la grève.

Plus de 50 000 personnes ont manifesté hier à Sofia leur soutien à la grève. « La grève continuera jusqu'à la victoire », a déclaré à cette occasion le président de Podkrepa, Constantin Trentchev.

Hier après-midi, des groupes de plusieurs centaines de personnes défilaient dans les rues de la capitale, en scandant « démission ». Quelque 2000 manifestants se sont rassemblés devant le Conseil des ministres.

## Trois millions de Soviétiques pourraient émigrer vers la CEE

BRUXELLES (CÉE) (AFP) — Trois millions de Soviétiques pourraient quitter leur pays et émigrer vers la CEE, au moins pour une période limitée, a affirmé hier soir à Bruxelles le ministre italien des Affaires sociales Carlo Donat Cattin.

Le ministre soviétique du Travail Vladimir Tchetcherbakov avait demandé à rencontrer ses homologues de la CEE dimanche soir à Bruxelles pour discuter de ce sujet. Mais il a dû annuler cette rencontre en dernière minute pour des raisons de politique intérieure, a indiqué au cours d'une conférence de presse M. Donat Cattin, dont le pays préside actuellement la CEE.

M. Tchetcherbakov « souhaitait attirer notre attention sur le fait que le nombre de travailleurs soviétiques en émigration temporaire passerait de un à trois millions », a affirmé M. Donat Cattin, à l'issue d'une réunion des ministres des Douze.

Le ministre italien a reconnu que la migration de ressortissants de pays d'Europe de l'Est vers l'Europe occidentale « pourrait devenir incontrôlable » si des mesures pour la canaliser n'étaient pas prises rapidement.

M. Donat Cattin a cependant estimé que cette migration « s'estomperait après quelques années » car l'Europe de l'Est serait alors en mesure d'absorber sa propre main-d'oeuvre et allait connaître à son tour un déclin démographique.

LE DEVOIR  
Service de Publicité  
842-9645

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS À PROPOS DE LA

TPS  
ET LES  
PRIX?

Si vous vous demandez comment la TPS proposée affectera les prix, nous pouvons vous répondre. Nos lignes sans frais vous sont ouvertes du lundi au vendredi de 9 h à 21 h.

1-800-668-0999

Un coup de fil et tout s'explique!  
Bureau d'information des consommateurs sur la TPS.  
Malentendus : 1-800-465-7735

Government of Canada / Gouvernement du Canada

Canada

## ÉDITORIAL

# Consensus et états d'âme partisans

TANDIS que les péquistes faisaient consensus autour d'une démarche référendaire, en fin de semaine, les libéraux étalaient à qui mieux mieux des états d'âme qui font ressortir l'immense variété des options qui les trahissent.

D'un côté, M. Jacques Parizeau réussit à faire comprendre aux siens qu'il serait antidémocratique de tenter de faire la souveraineté sans le consentement explicite des Québécois; de l'autre, la vice-première ministre, Mme Lise Bacon, en est réduite à lire un message de M. Robert Bourassa, suppliant les siens, de son lit d'hôpital, de faire preuve de sérénité et de respect, d'ouverture et de tolérance. Fluctuant destin des partis: les choses deviennent plus claires, enfin, pour le Parti québécois; elles s'alourdissent et se complexifient pour le Parti libéral du Québec, à mesure que les mois passent et que se rapproche le congrès où il devra sortir des limbes constitutionnelles.

Dans les deux cas, les jeunes militants ont joué et continuent de remplir — il est normal et même essentiel qu'il en soit ainsi, autrement, il y aurait lieu de désespérer de la relève — un rôle important, qui dépasse largement celui de leur importance numérique au sein du parti de leur choix. Ainsi, au cours de l'été, les jeunes péquistes ont adopté une proposition dite d'élections référendaires: même élu à la simple majorité des sièges, le PQ aurait le mandat de déclarer unilatéralement la souveraineté du Québec, quitte à négocier par la suite une association économique avec le «reste du Canada». Pour sa part, la Commission jeunesse du PLQ s'est prononcée en faveur de la pleine autonomie politique, assortie d'un parlement supranational. Jusque-là, rien de spécial à signaler. C'est la suite qui est intéressante.

Incapable de faire leur position qui court-circuite une démarche respectueuse du sentiment des Québécois — une élection générale est une chose, se prononcer sur son avenir politique est une tout autre affaire — le président du PQ et son vice-président, M. Bernard Landry, ont pris le taureau par les cornes. Battant la campagne pour faire prévaloir une démarche référendaire distincte d'un bilan électoral ou tout est

confondu, actif et passif des partis en lice, M. Parizeau a tout mis en oeuvre pour faire entendre raison à la majorité. Au début de l'automne, les régions de la Côte-Nord et de la Montérégie (rive sud de Montréal) ont adopté la ligne impétueuse des jeunes, lesquels semblaient voguer vers une révision, facile et majeure, du programme officiel de novembre 1988. Ce que voyant, le chef péquiste a pesé de toute son autorité morale, admettant le droit à la dissidence, même chez les députés, mais refusant de courir tout droit au suicide électoral. De façon systématique, M. Parizeau a fait le tour des congrès régionaux qui, la plupart avec élégance, se sont ralliés à la voie du réalisme et du bon sens. Tant et si bien que, depuis dimanche, le chef po-

entendre à huis clos les représentations des uns et des autres.

De toute évidence, à en juger par la cacophonie, encore aimable et gentille, et par les confidences des libéraux, la confusion semée par les jeunes, avec la bénédiction du chef, a fait des petits. Elle s'est même répandue comme une trainée de poudre. Il y a de tout et de rien dans le parti gouvernemental, transformé en une espèce de capharnaüm, sinon en auberge espagnole. Il y a des députés qui parlent de souveraineté, mais comme outil de marchandage, sinon de chantage auprès du Canada anglais. Il y en a d'autres qui, la tête dans le sable, font comme si Meech n'avait pas eu lieu et proposent de retourner négocier comme si de rien n'était. Machiavélisme d'un côté, inconscience à l'autre extrême, le PLQ est en voie de concocier une joyeuse tempête.

Parti de coalition et de rassemblement hétéroclite, le PLQ met tout en oeuvre pour éviter les divisions et déchirements prévisibles. En ce sens, M. Bourassa a joué depuis sept ans un rôle capital de conciliation et de temporisation. Mais, dans la recherche éfrénée du plus large commun dénominateur, il ne pourra indéfiniment, mi-chair mi-poison, faire l'économie d'une essentielle mise au point. Que le parti soit déboussolé, après un échec cuisant dont il a peine à se remettre, c'est facile à comprendre. Qu'il prenne le temps voulu, sans hâte ou improvisation, pour se donner un nouveau programme constitutionnel, on ne saurait l'en blâmer. Mais le gouvernement, lui, ne peut se permettre d'errer longtemps dans toutes les directions à la fois.

Comme d'autres avant eux, les militants libéraux sont devenus des mutants qui cherchent dans l'obscurité la lumière au bout du tunnel. Libres à eux de gratter leurs plaies et d'étaler leurs états d'âme confus. Le virage est laborieux, surtout en l'absence du premier ministre, qui a souvent le don de réconcilier l'irréconciliable. Mais ce temps béni achève. Pour éviter que l'incertitude ne se propage en politique officielle, M. Bourassa doit, dès son retour, mettre un terme à l'arc-en-ciel ministériel.

GILLES LESAGE

### L'incertitude comme politique officielle du gouvernement

litique, soulagé d'un poids énorme, peut faire route allègrement vers son congrès général de janvier prochain.

Il en va tout autrement au sein du PLQ. D'emblée, en août, le chef libéral réjouit les jeunes militants; loin de les mettre en garde, il leur dit que leur projet constitutionnel, dans la foulée de l'échec du lac Meech, est d'excellente venue, apte à faire valoir les revendications québécoises et les négociations avec les partenaires canadiens. Soucieux de ménager la chèvre et le chou, M. Bourassa entretient même la confusion en ne faisant pas ressortir l'ambiguïté fondamentale d'une position mi-souverainiste, mi-fédéraliste. Tant et si bien que, sur cette lancée, sans que l'on sache trop bien ce que recouvrent les grands termes dont ils se gargarisent, un certain nombre de militants, y compris des députés, se sont mis à jongler avec les concepts les plus divers. Ce n'est pas sans motif que la commission constitutionnelle a profité du conseil général du PLQ, en fin de semaine, pour



LE MONDE

## André Patry

# Septuor à l'indienne

IL Y AURA bientôt cinq ans, à Dacca, au Bangladesh, les chefs d'État et de gouvernement de sept pays de l'Asie du Sud créaient une nouvelle organisation de coopération régionale, la South Asia Association of Regional Cooperation (SAARC) et la dotaient d'un secrétariat permanent. Ces sept États, dont la population totale dépasse le milliard, s'étaient déjà réunis en 1983 à New Delhi à la demande du président du Bangladesh, soucieux du règlement collectif des problèmes régionaux dont certains intéressent son pays d'une manière vitale.

Le Bangladesh, qui est parmi les contrées les plus pauvres et les plus densément peuplées du monde, est la victime constante d'inondations et de typhons, qui en font l'une des terres sinistrées de la planète. Il constitue, en fait, les bouches d'un important réseau fluvial dont les sources proviennent de quatre pays sis en amont: l'Inde, le Népal, le Bhoutan et le Tibet, dont la coopération est indispensable à la régularisation de ces cours d'eau aux crues catastrophiques. En proposant la création de la SAARC, c'est évidemment à ce problème de l'endiguement que le Bangladesh pensait de façon prioritaire. Mais l'Inde, trois fois plus étendue et plus peuplée que les six autres États réunis (Bangladesh, Bhoutan, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka) se faisait tirer l'oreille. Le premier ministre d'alors, Rajiv Gandhi, voyait d'un oeil méfiant cette sorte de coalition, autour de son pays, de voisins sans doute désireux d'atténuer le poids d'un géant toujours attentif à leurs initiatives internationales comme à leurs soubresauts intérieurs.

Avant de se rallier au projet du Bangladesh, l'Inde avait donc posé ses conditions: lors des conférences de la SAARC, on n'abordera aucune des questions litigieuses de caractère bilatéral existant entre les membres, et toutes les décisions devront se prendre à l'unanimité des voix. Les autres pays s'étant inclinés devant la volonté indienne, Rajiv Gandhi avait pu alors visiter chacun de ces États, y compris le Pakistan rival, afin de rappeler son rôle de leader régional.

SI ON examine ce que sont devenus depuis la création de la SAARC les rapports bilatéraux entre l'Inde et ses associés, on constate que dans certains cas (Bangladesh, Bhoutan), ils ne se sont pas améliorés, et que dans d'autres cas (Népal, Sri Lanka, Pakistan), ils se sont envenimés. Un seul État fait exception. Il s'agit de la minuscule république des Maldives où en 1988 l'Inde a envoyé des troupes pour en déloger des insurgés tamouls qui y avaient débarqué afin de convertir cet archipel en base d'opérations contre le Sri Lanka.

□ **Bangladesh**: ce pays a reçu de l'Inde une marque d'attention bien particulière: le grand voisin l'a entouré d'une clôture barbelée afin de prévenir l'intrusion d'immigrants bangladeshis. Et quand Dacca a suggéré à New Delhi la tenue d'une conférence régionale sur le problème des crues du Gange et du Brahmapoutre, l'Inde s'est opposée à la participation du Népal, victime lui aussi, à ce moment-là, d'une sorte de quarantaine de la part du gouvernement de Rajiv Gandhi.

□ **Bhoutan**: ce petit royaume, jadis placé sous le protectorat britannique, s'est vu maintenu par l'Inde dans son statut d'État mi-souverain. New Delhi refuse obstinément d'abroger ce traité bilatéral de 1949 qui oblige le Bhoutan devenu membre des Nations unies, à se laisser «guider» par l'Inde dans la conduite de ses relations internationales.

□ **Népal**: parce qu'il avait acheté en 1988 des armes de la Chine, le Népal a dû subir pendant 15 mois les rigueurs de la colère indienne. New Delhi a fermé tous les postes frontaliers sauf deux, ne laissant plus passer que les produits de première nécessité tels que les aliments pour enfants et les médicaments. Elle a imposé sur les marchandises népalaises des droits allant jusqu'à 145%. Elle a même interrompu les livraisons de pétrole, faisant monter de 45% le prix de cet article. Depuis six mois, les relations

entre l'Inde et le Népal sont redevenues «normales», mais le souvenir des événements précédents n'est pas près de s'éteindre.

□ **Sri Lanka**: en proie à la guerre civile depuis de nombreuses années, ce pays a dû accepter à un certain moment la présence sur son territoire de l'armée indienne, et New Delhi lui a récemment imposé de tenir compte de la sécurité de l'Inde dans les domaines de la politique étrangère et de la défense.

□ **Pakistan**: détaché de l'Inde en 1947, puis privé en 1971 de sa province orientale devenue le Bangladesh, le Pakistan n'a pas cessé depuis sa naissance d'être le rival sinon l'ennemi de son puissant voisin. Il maintient toujours à l'encontre de celui-ci deux revendications territoriales, l'une de caractère géographique et stratégique, l'autre de nature religieuse et culturelle, qui, toutes deux, ont dégénéré en affrontements armés.



Le plus récent de ces litiges concerne l'immense glacier du Siachen sur la frontière chinoise, qui est formé, sur une distance d'environ 70 kilomètres, d'un ensemble de pics hauts de 6300 mètres et de vallées comptant parmi les plus profondes de la planète. Il s'agit d'une zone inhospitalière qui n'avait jamais été délimitée parce qu'on la croyait inaccessible. C'est en découvrant en 1980 que des cartographes avaient attribué ce glacier au Pakistan que l'Inde, alarmée, avait envoyé des commandos dans la région. Un premier accrochage avec les Pakistanais aura lieu en 1984, puis d'autres se produiront en 1987. L'enjeu, c'est la jonction Chine-Pakistan que recherchent Beijing et Islamabad mais que New Delhi veut éviter à tout prix. Depuis juin 1989, une trêve conclue pour 17 ans impose aux deux parties le déploiement de leurs forces à des distances empêchant tout affrontement.

Le problème du Cachemire est plus ancien et plus aigu. En 1947, lors de la séparation de l'Inde et du Pakistan, le maharadja du Cachemire, un Hindou, avait rattaché son État à l'Inde, bien qu'il fut musulman à près de 80%.

Depuis lors, les Pakistanais n'ont jamais cessé de revendiquer le Cachemire qui, Jinnah, le père de la nation, avait appelé la veine jugulaire du Pakistan. Ils ont livré trois guerres à l'Inde et la première d'entre elles leur a permis d'occuper environ la moitié du territoire réclamé. Le Pakistan revendique le Cachemire au nom de l'islam, tandis que l'Inde refuse de céder sa portion au nom de la laïcité de l'État. Au cours de la présente année, de nombreuses escarmouches ont éclaté dans la région, dont le problème se complique maintenant par l'entrée en action d'un mouvement prônant non pas le rattachement au Pakistan du Cachemire indien, mais son indépendance pure et simple. Les séparatistes du Cachemire indien demandent la tenue d'un référendum, mais New Delhi rejette cette idée de peur que d'autres États de la fédération indienne n'expriment la même exigence et n'entraînent le démembrement du pays.

ON COMPREND pourquoi l'Inde s'oppose, au sein de la SAARC, à toute discussion politique intéressant les relations bilatérales. Elle redoute que ses voisins, qui ont presque tous de sérieux griefs, ne fassent bloc contre elle et n'affaiblissent ainsi son hégémonie régionale. L'Inde a besoin de toute sa puissance pour traiter avec la Chine, son grand ennemi potentiel, qui lui a déjà infligé une humiliante défaite en 1961 et avec laquelle elle possède toujours un important contentieux territorial.

## LETTRES AU DEVOIR

### Une garantie de prêt qui laisse un goût amer

LE GOUVERNEMENT du Québec a approuvé la garantie des intérêts sur un prêt de 18 millions de dollars à un consortium d'hommes d'affaires pour l'achat d'un club de baseball de Montréal.

Cette décision, tout à la fois, nous indignent et nous inquiète principalement pour les raisons suivantes:

1) En cette période de récession, de hausse du chômage et d'appauvrissement marqué de la population, une telle utilisation des fonds publics nous apparaît inique, insultante et inacceptable.

Qu'on songe seulement au nombre élevé de sans-abri qui peuplent les rues des villes du Québec, à la multiplication des soupes populaires et autres centres de dernier recours ainsi qu'aux besoins criants des réseaux de santé et d'éducation.

De plus, nous trouvons extrêmement curieux, pour ne pas dire troublant, qu'un gouvernement qui, il y a deux mois à peine, nous disait avoir épuisé tous ses crédits pour l'année budgétaire 1990-1991, ait subitement, en l'espace d'une fin de semaine, trouvé assez d'argent pour se porter garant d'une aventure financière qui profitera à une poignée d'hommes d'affaires (qui trouvent toujours le moyen de ne pas payer d'impôts, ou si peu).

2) D'autre part, nous nous interrogeons sérieusement sur l'action véritable du gouvernement actuel. Le rôle d'un État est-il de procéder à une répartition juste de la richesse collectivement produite de façon à éviter qu'aucun citoyen ne croupisse dans l'indigence, ou bien s'agit-il d'une machine froide et cynique qui redistribue les deniers publics à une poignée d'amis et d'opportunistes?

Nous avons la désagréable impression que les rares progrès socio-économiques qui avaient été réalisés entre 1960 et 1980 ont fondu comme neige au soleil, et ce, particulièrement depuis décembre 1985.

Stéphane Pilon  
Louis Pilon

Sainte-Thérèse, 17 novembre 1990

### Démolition regrettable au mont Saint-Bruno

C'EST avec regret et profonde déception que j'ai appris que la démolition du Collège Saint-Gabriel, situé dans le parc de conservation du mont Saint-Bruno, était en cours. Je trouve une telle décision des plus regrettables. En plus d'être hâtive, cette décision ne porte aucune considération au projet qui consistait à transformer le Collège Saint-Gabriel en centre écologique. Ceci aurait permis de rallier harmonieusement la protection du patrimoine et la sauvegarde de l'environnement. Il est déplorable qu'un tel projet se voit ainsi saccagé.

À l'heure actuelle, il serait trop demandé que de rectifier la situation. Hélas, il serait difficile de remettre en place les pierres démolies. Cependant, j'ose espérer que les mesures nécessaires seront prises afin de: (1) éviter la répétition de telles erreurs, (2) permettre la mise sur pied d'un centre écologique, et (3) augmenter le budget consacré à l'environnement.

Diane Joubert  
Saint-Bruno, 19 novembre 1990

### Le centre-ville et ses itinérants

NOUS étions soulagées d'apprendre que 29 lits seront ouverts pour les itinérants au 1626 de la rue Saint-Hubert à Montréal. Quotidiennement, nous côtoyons leur misère et le fait que, chaque nuit, 29 de ces personnes auront enfin plus qu'un toit mais un lieu où on leur assurera protection et encadrement nous apparaît comme une bonne initiative de la ville.

La position du comité de concertation du secteur centre-est, qui s'oppose à ce que ce projet soit réalisé dans le centre-ville, démontre une mauvaise connaissance de la dynamique de l'itinérance. D'abord, il y a des raisons qui expliquent pourquoi on retrouve une concentration d'itinérants dans le cœur des grandes villes: en effet, c'est là que se trouvent déjà bon nombre de services qui s'adressent à eux: soupes populaires, centres de jour, ressources communautaires, comptoirs d'entraide, etc. De plus, un grand nombre d'entre eux y habitaient, avant la disparition massive des maisons de chambres et de logements abordables. Et s'ils ont choisi d'y rester, comment serait-on justifié de vouloir les disperser, surtout pour des motifs «d'orgueil de quartier». Comment peut-on en effet éprouver de la fierté vis-à-vis notre quartier si on ne fait rien pour procurer un toit à ceux et celles qui en ont besoin?

Par conséquent, nous appuyons le Réseau d'aide pour personnes seules et itinérantes ainsi que la Ville de Montréal qui tiennent à ce que soit réalisé ce projet au centre-ville puisque nous avons déjà l'assurance que cette maison sera un endroit structuré. Nous souhaitons voir davantage de ces lieux où les sans-abri recevront un encadrement supportant afin qu'éventuellement ils puissent se prendre en charge et arriver à sortir du cercle vicieux de l'itinérance.

Malgré tout, ce refuge ne répondra malheureusement qu'à une infime partie des besoins. Comment ne pas souligner ici le manque énorme de ressources pour les femmes itinérantes. L'hiver est à nos portes, à 10 degrés sous zéro, combien d'entre elles n'auront d'autres choix que la prostitution pour dormir au chaud?

Guylaine Thauvette  
Magali Plante

Montréal, 23 novembre 1990

## LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef et directeur de l'information Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints Jean Francoeur, Albert Juneau, Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information Pierre Cayouette, Jacques Chabot, Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

### Parking ou funiculaire ?

UN DES PLUS beaux paysages de notre métropole ignoré par nos autorités municipales: le lac des Castors et ses environs. Ce dimanche 20 octobre 1990, une foule de plusieurs milliers de personnes visitait le site. Mais beaucoup s'en abstenaient par défaut de stationnement. En effet, les stationnements actuels sont insuffisants et compliqués. Il faut donc agrandir ceux-ci, en faciliter l'accès. Supprimer le chemin route Camille-Houde et remplacer le tout par un funiculaire est un rêve d'antan. Soyons réalistes et que nos élus prennent leur responsabilité.

Yves Pelletier  
Montréal, 20 novembre 1990

### La perte d'ancienneté, le plancher qui s'effondre

J'AI travaillé pendant 19 ans à l'hôpital Laval comme technologiste médicale et j'avais 12 ans d'ancienneté. Les sept premières années n'étaient pas comptées parce que j'ai dû quitter pendant quatre ans. Au retour, j'ai eu un poste à temps partiel pendant six mois et puis, j'ai obtenu un poste à temps complet de soir. La loi 160 a rayé deux ans de ma vie et il me reste 10 années d'ancienneté.

J'ai quatre enfants à la maison et le poste de jour que je convoitais depuis longtemps pour enfin profiter des années où mes enfants sont encore à la maison, ce poste vient de me passer sous le nez! La personne qui l'a obtenu n'a pas perdu d'ancienneté: elle était en congé-maladie pendant les huit heures de grève et m'a dépassée de quelques mois. Devrai-je encore attendre 12 ans pour qu'un poste de jour se représente?

Cette sentence à vie n'a d'exemple dans aucun autre délit. En plus d'avoir à payer l'amende (quatre jours de salaire), cette sentence a été appliquée sous le coup du hasard, selon l'affectation durant les jours de grève (maladie, vacances, congé, services essentiels). Et le hasard fait aussi que je travaille dans un hôpital où la «sentence à vie» est imposée de façon drastique. Il y a des hôpitaux où cette loi 160 n'est pas appliquée et où les protocoles moraux tiennent encore le coup!

L'ancienneté est «la» valeur fondamentale en relations du travail. Elle constitue le seul critère de décision dans presque toutes les situations (heures supplémentaires, affectations, etc.) et de hiérarchisation des salariés les uns par rapport aux autres. L'ancienneté, c'était le plancher sur lequel reposaient les relations patrons-employés. Maintenant, le plancher s'est effondré. Le gouvernement a joué à pile ou face avec nous. L'ancienneté, c'est sacré, il est encore temps de réparer votre erreur et de rétablir le climat de travail normal dont les bénéficiaires des soins de santé ont tant besoin.

Ghislaine Martin  
Sainte-Foy, 22 novembre 1990

RECTIFICATIF — C'est par suite d'une méprise qu'une lettre publiée dans LE DEVOIR du vendredi 23 novembre sous la signature de M. Bernard Fortin en identifiait l'auteur comme «économiste à l'Université Laval». Nous prions notre correspondant et son homonyme de bien vouloir nous excuser.

— La Rédaction.